



RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS Page 3

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES Page 12

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES Page 17

LA COLLECTE DU VERRE Page 23

LA COLLECTE DES BIODECHETS Page 26

LA COLLECTE EN DECHETTERIE Page 28

COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES Page 36

PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION Page 38

INDICATEURS FINANCIERS Page 53

**MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS
PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT Page 60**

ANNEXES : Revue de Presse Page 61



SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 606 habitants (population municipale N+1 au 1^{er} janvier 2019)** sur un territoire de **1 237 (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 618
2018	27 606

Selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2018, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 606 habitants au lieu de 27 618 habitants (en 2017) **soit une baisse de 0,04 %**. En 10 ans la population a baissé de 6,37 %.

La population est composée de 13 029 foyers (INSEE 2015) composés de 2,1 personnes en moyenne.

12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.

15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (43% a plus de 55 ans).

Enfin, on observe globalement une tendance à l'augmentation de la population dans les communes situées autour d'Ambert et proche de la Dore, et une baisse de population sur les communes excentrées.

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire ce qui fait que ALF est classée en typologie « Autre touristiques ».

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Ces observations et évolutions ont des conséquences sur les activités de collecte des déchets.

Contexte réglementaire NATIONAL

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).

ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.

PLP / CODEC : réduction de - 7 % et – 10% d'ici 2020

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le SIVOM d'Ambert en a signé un en 2011 en partenariat avec l'ADEME afin de réduire de 7% sur 5 ans les déchets sur le territoire. Cet objectif a été atteint fin 2016.

A partir du 1^{er} janvier 2018, Ambert Livradois Forez s'est engagé conjointement avec le VALTOM dans un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) afin de réduire les déchets de 10% d'ici 2020 par rapport à l'année 2010.

Ce CODEC, à destination des collectivités à compétence déchets ou développement économique répond à 3 axes :

- Animer un projet et mobiliser des acteurs,
- Développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

DECRET 5 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...)** de trier à la source 5 flux de déchets, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton,
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,

Un point spécifique est porté aux déchets de papiers de bureau.

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2022 et 100% plastiques recyclés d'ici 2030

Actuellement seul un quart des emballages plastique mis sur le marché est recyclé. A l'horizon 2022, les consignes de tri des emballages plastiques doivent être étendues à tous les plastiques ce qui va induire une extension des consignes de tri et une adaptation des centres de tri qui doivent augmenter leur capacité pour traiter le volume supplémentaire.

D'ici 2030 100% des plastiques devront être recyclés.

Par une délibération en date du 5 décembre 2018, le Conseil Communautaire d'ALF s'est engagé à mettre en place l'extension des consignes de tri à partir du 1/1/2021.

Les conditions techniques et économiques fixées par CITEO (éco organisme en charge du recyclage des emballages ménagers) pour passer à l'extension des consignes de tri font que le traitement des emballages ménagers ne pourra plus être réalisé par le centre de tri local (CLAUSTRE ENVIRONNEMENT).

Le VALTOM (en charge du traitement des déchets) va donc lancer dès 2019 un appel d'offres départemental afin d'identifier un nouveau prestataire de tri qui aura en charge le traitement (tri) de l'ensemble des emballages ménagers du territoire VALTOM.

25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener en 2019 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude pourra aussi montrer des pistes techniques et économiques de modernisation du service d'enlèvement des déchets et de son financement.

Loi de finances 2019

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.

Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale VOIR ANNEXE 1.

Organisation du service 2018 :Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
 - Ordures ménagères : 16 agents
 - Tri : 3.5 agents
 - 6 roues : 2.5 agents
 - Atelier mécanique : 2 agents
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4 agents
- Prévention des déchets et communication : 4 agents
- Traitement (exploitation pour le compte du VALTOM) : 3 agents
- Encadrement du service : 3 agents

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main.

En 2018, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été légèrement supérieur à 36 000 euros (soit 9000 euros de moins qu'en 2017).

Matériel roulant :

- 10 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 4 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 fourgon utilitaire diesel.
- 1 véhicule léger utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique
- 1 Nissan e-NV 200 7 places électrique
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique
- 1 vélo électrique
- + de 10000 bacs roulants (jaunes et verts).

411 000 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2018 (262 000 km pour les bennes à ordures et 98 000 km pour les camions amplirolls des déchetteries).

180 000 litres de gazole consommés en 2018

Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe

Stockage	Régie directe
Quai de transfert	Régie directe
Transport de déchet	Prestation privée
Tri	Prestation privée

Chiffres globaux liés aux déchets :

<i>En tonnes</i>	2010	2017	2018
Déchets valorisés (recyclage, valorisation énergétique) Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchèterie hors encombrants)	5 650	10380	10 887
Déchets non valorisés (mis en décharge)	9 562	4194	3552
TOTAL	15 212	14574	14 439
Taux de valorisation (énergétique et matière)	37%	71%	75%
Taux de valorisation matière (= recyclage)	NC	42.8 %	50 %

* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les encombrants

Traitement :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA.

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
 - Apports des industriels : DIB
 - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

Les travaux d'extension du site se sont terminés en 2017.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets.

Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif).

Le permis de construire à été accepté le 24/12/2018.

L'emprise au sol de l'installation sera de 2,5 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 2 525 MWh/an. Ce projet devrait voir le jour fin 2018-début 2019.

Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.

INCIDENT :

Le 11 avril 2018, un incendie s'est déclaré sur l'ISDND en fin de journée. Un agent était présent sur le site au moment des faits ce qui a permis une réactivité très rapide. La cause n'a pas pu être définie et aucuns dégâts sont à déplorer.

TABLEAU des APPORTS de Déchets à l'ISDND d'Ambert :

	TONNAGE	APPORTEURS
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX	16	
TERRE, CAILLOUX	1 857	Déchetteries, OGF, Maitrias, BTP
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES	5 391	Vacher, Echaliér, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa
DECHETS D'ASSAINISSEMENT	213	Unifrax, commune Arlanc, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION	855	Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE	382	Praxy Issoire
DECHETS D'ESPACES VERTS	1 599	Communes et paysagistes
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE	20	Unifrax, ALARA Dépollution
AMIANTE (= AES et amiante)	104	
Tonnage Total reçu sur l'ISDND	18 029	



LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
 - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1). Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).
Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de manière hebdomadaire (C1) ou une fois tous les 15 jours (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- 31 tournées de collecte à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur, sauf 2 tournées qui ont 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) entre 5 h et 12h.

En moyenne, les tournées font 114 km (35 km la plus courte à 145 km la plus longue) et collectent 3.9 tonnes.

178 000 kilomètres parcourus en 2018 pour collecter les ordures ménagères.

- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères**. Ce morcellement génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.

Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- **Coût de collecte** : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant traitement, environ 166 euros HT. Ce montant est très élevé et s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat. Chaque camion parcourt en moyenne 30 kilomètres pour collecter une tonne d'ordures ménagères soit 35 kg par kilomètre parcouru !
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA.

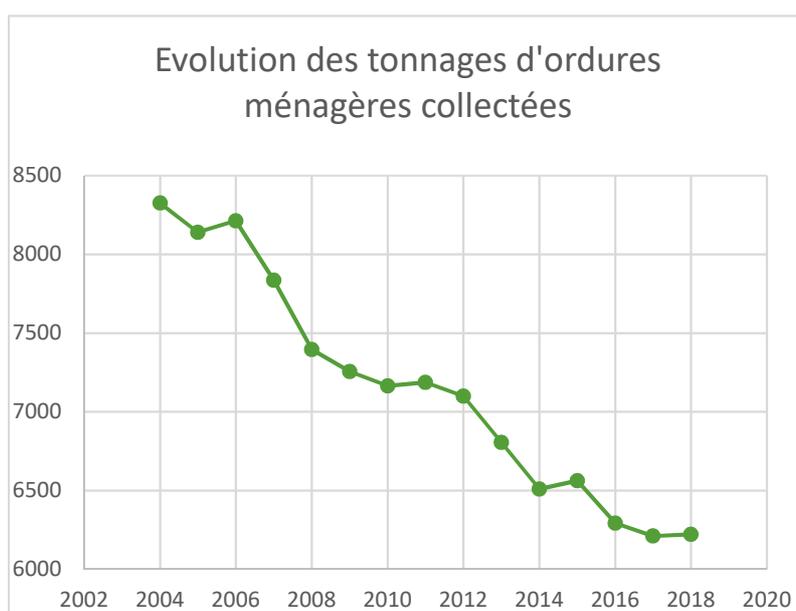
Résultats / tonnages :

<i>En tonnes</i>	2010	2017	2018
Ordures ménagères collectées	7 166 254 kg/hab	6 211 224 kg/hab	6 223 225 kg/hab

Soit une hausse de 0,2 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2017 et 2018. Entre 2010 et 2017, la baisse est de 13,2% ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction et des objectifs fixés avec l'ADEME.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est de 269 kg/hab/an.

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%
2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

- 166 euros à collecter,
- 13 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 147 euros à traiter à VERNEA,
- Autres petits coûts et recettes



COUT Total tonne OM = 355 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **80 euros HT /an/hab.**

Objectifs / Projets :

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux et internationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. Il ressort de l'analyse les éléments suivants concernant la composition de nos ordures ménagères :

- 1- Seules 30 % des ordures ménagères incinérées en 2018 sont de « vraies ordures ménagères non recyclables »
- 2- 70 % du contenu de la poubelle ordures ménagères « moyenne » ALF est recyclable, en voici la composition :

Les putrescibles :

24,7% de putrescible	56 kg/hab./an	1 545 tonnes/an
----------------------	---------------	-----------------

Les papiers :

12,0% de papier	27 kg/hab./an	752 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Les textiles :

5,2% de textile	12 kg/hab./an	323 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Emballages en verre :

3,5% de verre	8 kg/hab./an	221 tonnes/an
---------------	--------------	---------------

La collecte sélective :

10,1% de CS	23 kg/hab./an	635 tonnes/an
-------------	---------------	---------------

Extension des consignes de de tri :

13,1% de ECT	30 kg/hab./an	822 tonnes/an
--------------	---------------	---------------

Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :

1,6% carton déchèterie	4 kg/hab./an	102 tonnes/an
------------------------	--------------	---------------

- En 2018, une étude a été lancée par le VALTOM pour l'ensemble des collectivités concernant l'opportunité d'engager l'extension des consignes de tri. Les résultats de l'étude ont conduit le conseil communautaire d'ALF à prendre une délibération engageant la collectivité à l'extension des consignes de tri pour le 1/1/2021. Ce projet permettra de détourner du bac d'ordures ménagères vers le bac jaune, tous les déchets plastiques aujourd'hui non recyclables (films, pots, barquettes).

- Le 1^{er} octobre 2018, les bacs ordures ménagères présents sur les aires de repos ont été supprimés des aires de repos le long des routes départementales. En effet, ces bacs servaient principalement à des usagers, citoyens comme professionnels (artisans, ...) qui venaient y déverser toutes sortes de déchets recyclables au lieu de se rendre en déchetterie. Un suivi sera réalisé avec les agents du CD63 car cette opération est un test qu'il faudra évaluer en 2019.

- La politique de gestion des ORDURES MENAGERES va donc continuer de s'orienter sur :
 - Faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers.
Pour cela, un nouveau règlement de collecte, prévoyant des moyens coercitifs, sera établi en 2019 afin de rappeler et obliger à la réalisation du tri sélectif par tous !

 - Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (31% du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODECHETS applicable en 2024).
Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).
Ce Schéma Territorial sera décliné localement en un Schéma Local qui définira la politique globale de gestion des biodéchets qu'il faudra engager entre 2019 et 2024.

- Fin 2018, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour la mise en place d'une tarification incitative.
Les conclusions de cette étude seront rendues fin 2019, et montreront :
 - l'opportunité ou non de s'engager dans une réforme du financement du service, qui amène à plus de tri et moins de déchets produits,
 - la nécessité de s'engager dans une optimisation/refonte de la collecte des déchets.

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs et sacs JAUNES.
- La collecte s'organise comme suit :
 - les habitants de 13 gros bourgs (10 500 habitants environ au total) bénéficient d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1) ou 1 fois tous les 15 jours (C0.5). Chaque habitant de ces bourgs peut récupérer gratuitement des sacs jaunes en mairie ou en déchetterie.
Les sacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des autres bourgs et des villages excentrés des bourgs (17 000 habitants environ) bénéficient d'une collecte en POINT d'APPORT VOLONTAIRE de manière hebdomadaire (C1) ou bimensuel (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
- 300 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- 1379 bacs jaunes sont disséminés dans les villages (407 points de tri), déchetteries, commerçants, pour récupérer les emballages recyclables.

BILAN POINTS TRI			
Type Point TRI	Nombre Point TRI	Colonnes à verre	Bacs jaunes
PAV Village	407	216	708
PAV Bourg	91	69	238
PAV Bourg (pour stocker sacs de tri)	56	23	116
PAV Service Public	58	14	195
PAV Association	3	0	5
Commerce / Professionnel	88	6	117
BILAN	703	328	1379

- 7 tournées de collecte à 1 agent (chauffeur/ripeur)
3 tournées à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur)
2 tournées à 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) soit entre 5h et 12h soit entre 12h et 19h.

En moyenne les tournées de tri sélectif :

- Parcourent 143 km,
- Collectent 2.5 tonnes d'emballages/papiers,
- Soit 18 kg/km parcouru.

80 000 kilomètres parcourus chaque année pour collecter les emballages recyclables.

- Outre les 58 bourgs des communes, les déchetteries, certains commerçants et établissements publics (écoles, collèges, lycées, administrations, ...) **ce sont un peu plus de 500 villages/hameaux qui sont desservis par un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les emballages recyclables.**

L'objectif fixé est d'équiper environ 1 village sur 3 en bacs jaunes, en partant du principe qu'il est souhaitable d'avoir au moins 15 habitants à l'année dans le village.

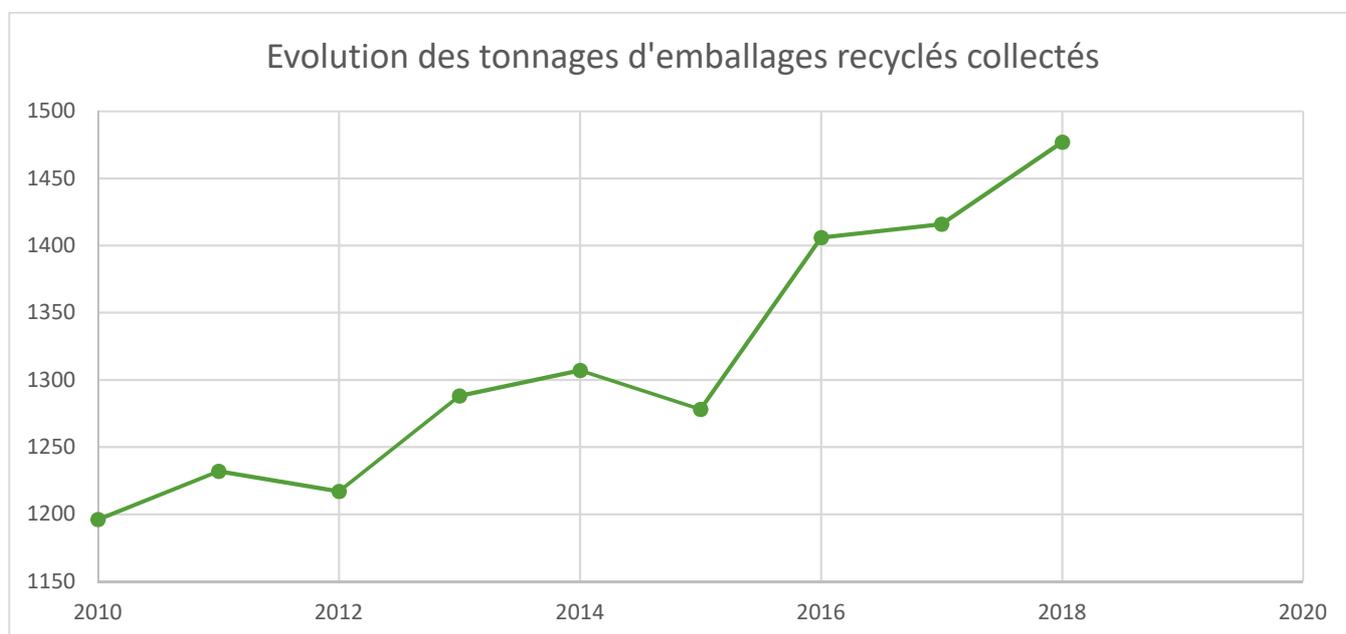
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant traitement, environ 227 euros.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au Centre de Tri privé CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT situé à Marsac en Livradois. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	PAPREC	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY

Résultats / tonnages :

<i>En tonnes</i>	2010	2017	2018
Emballages recyclables collectés	1 311	1 556	1 620
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	56 kg/hab	59 kg/hab

Soit une augmentation de 4,1 % des tonnages de TRI collectés entre 2017 et 2018. Depuis 2010 le tri a augmenté de 23,6 % ce qui est un résultat tout à fait conforme aux attentes, mais encore insuffisant.



Il reste encore 54 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !

Nous recyclons donc seulement 1 emballage sur 2 !

La moyenne nationale de production d'emballages recyclables par an et par habitant est de 50,5 kg/hab/an (avec refus).

Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent surtout par des erreurs sur les déchets plastiques car tous les plastiques ne se recyclent pas pour l'instant. Les autres erreurs concernent la présence de textile, verre, sacs d'ordures ménagères et petits déchets trop petits pour être recyclés.

Le taux de refus observé sur notre territoire est TRES BAS, en moyenne depuis 2010 il est mesuré à 10 % (8.8% en 2018), là où certaines collectivités observent des taux supérieurs à 20% (et pour certaines plus de 30%).

Ce taux bas s'explique aussi par la qualité du tri MANUEL effectué dans le centre de tri CLAUSTRE ENVIRONNEMENT d'une part. D'autre part, les agents de la société effectue le tri des refus de tri (le verre est mis de côté, les piles sont recyclées, ...) ce qui n'est pas du tout le cas des autres centres de tri français, qui jettent sans nouveau tri, les refus en décharge.

Jeu des bouteilles plastiques :

Le VALTOM a lancé en fin d'année un jeu sur le tri des bouteilles plastiques afin de sensibiliser les usagers et les inciter à trier grâce aux lots mis en jeu.

Le jeu consistait à glisser dans les bouteilles plastiques triées son nom et son adresse.

Au niveau de notre collectivité, le jeu a rencontré un grand succès puisqu'en proportion par rapport à la population c'est notre collectivité qui a trié et collecté le plus de bouteilles. En effet, c'est environ 1000 bouteilles plastiques qui contenaient un bulletin de participation (sur les 85 000 bouteilles plastiques collectées et triées au total sur la durée du jeu concours).

3 gagnants ont été tirés au sort sur notre territoire dont une classe de l'école de La Forie. C'est d'ailleurs à l'école de La Forie que les prix ont été remis le 31/01/2019 en présence du Président du VALTOM Laurent BATTUT et du président AMBERT LIVRADOIS FOREZ Jean Claude DAURAT.



Modifications de collecte 2018 :

Depuis 2015, un grand nombre de nouveaux points de tri ont été installés dans les villages. En 2018 nous avons installés 9 points de tri supplémentaires et équipés 7 professionnels d'un bac jaune. Quelques PAV sont encore en projet d'installation (en attente des communes).

On s'aperçoit que la densification du réseau de bacs de tri dans les villages génère de fortes hausses des tonnages collectés. Ces nouvelles installations de bacs jaunes ont pu se faire sans générer de coûts de collecte majeurs supplémentaires. Il n'est aujourd'hui plus possible, et pas « efficient » d'installer un trop grand nombre de conteneurs jaunes supplémentaires.

Depuis mars 2016, le décret 5 flux oblige les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations,) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois afin de favoriser la valorisation de ces matières.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de TRI à collecter coûte donc :

- 227 euros à collecter,
- 184 euros à trier/séparer les déchets,
- Des gains pour la revente des matériaux,
- Des soutiens de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres petits coûts et recettes
- **COÛT TOTAL tonne TRI = 288 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d'emballages par habitant, on peut en déduire que les emballages recyclables coûtent **17 euros HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

La politique de gestion des EMBALLAGES RECYCLABLES va donc s'orienter sur :

- La réalisation systématique du tri des emballages recyclables. Pour ce faire, de la communication de proximité en porte à porte sera engagée et poursuivie pour les secteurs « moins trieurs ».
- La mise en place de l'extension des consignes de tri pour 2021 (extension à TOUS les emballages plastiques, pots de yaourts, ...). Pour cela, nous allons préparer dès 2019 :
 - Les adaptations nécessaires à l'organisation de la collecte :
 - Mise en place de bacs supplémentaires,
 - Création/modification de tournées le cas échéant,
 - Remplacement des anciens bacs bleus (306 bacs) par des bacs jaunes,
 - Le plan de communication 2020.

- Rédaction d'un règlement de collecte en 2019, prévoyant des moyens coercitifs, pour obliger les usagers à trier et sanctionner les usagers qui polluent le tri.
- En 2019, lancement d'un projet global d'accompagnement des professionnels pour qu'ils pratiquent le TRI 5 flux ! Un travail sera aussi mené avec le monde associatif pour que le tri sélectif puisse être pratiqué sur l'ensemble des manifestations.
- Reconduire le jeu/concours du tri des bouteilles plastiques.
- Distribution des sacs de tri à l'ensemble des usagers quel que soit la zone où ils habitent. L'objectif de cette mesure peu couteuse est de permettre :
 - une gestion plus douce des débordements des bacs de tri dans les villages l'été. En effet, les habitants pourront déposer leur sac jaune transparent au pied du bac si celui-ci déborde.
 - de faciliter le geste du tri pour les habitants encore réticents.

LA COLLECTE DU VERRE

Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m³.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 361 colonnes à verre sont réparties sur 342 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 80 habitants**.
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- En moyenne chaque colonne est collectée toutes les 3 semaines.
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

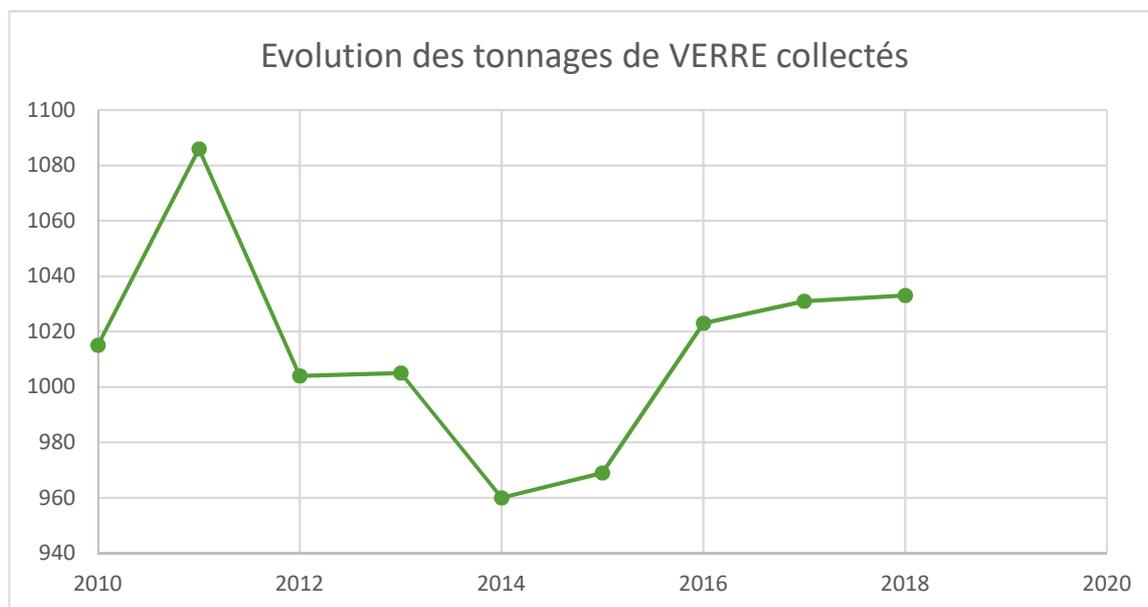
Résultats / tonnages :

	2010	2017	2018
VERRE collecté en tonnes	1 015 36 kg/hab	1 031 37 kg/hab	1 033 37 kg/hab

Soit une augmentation de 0,2 % des tonnages de VERRE collectés entre 2017 et 2018.

La moyenne nationale de production de VERRE par an et par habitant est de 29 kg/hab/an.

Années	Tonnage VERRE	Evolution
2010	1 015	
2011	1 086	7,0%
2012	1 004	-7,6%
2013	1 005	0,1%
2014	960	-4,5%
2015	969	0,9%
2016	1 023	5,6%
2017	1 031	0,8 %
2018	1 033	0,2%



3 bouteilles en verre sur 4 sont aujourd’hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 37 kg/hab/an.

Il reste encore 1 bouteille sur 4 qui est encore jetée aux ordures ménagères (9 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce serait 35 000 euros économisés !

Modifications de collecte 2018 :

En parallèle de l’installation de nouveaux bacs de tri dans les villages, des colonnes à verre ont aussi été installées. Nous remarquons que les tonnages collectés ont augmenté avec l’installation de ces nouvelles colonnes.

Les possibilités d’installation de nouvelles colonnes sont maintenant limitées car notre territoire, même si l’habitat est très diffus en campagne, est surdoté en colonnes à verre.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 60 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- Gains pour la revente des matériaux,
- Soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COUT TOTAL tonne VERRE = 19 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **0.7 euro HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Installer encore quelques colonnes à verre dans les zones mal desservies.
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ces déchets putrescibles sont une source d'énergie à travers le méthane que leur traitement peut générer. Ces déchets peuvent aussi être transformés facilement en compost.

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

En mars 2016, dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets, une collecte de biodéchets a été mise en place sur Ambert pour 3 établissements scolaires (Ecole Henri Pourrat et Maternelle Les Copains, le collège Jules Romains).

La création de cette collecte a pu se faire, à coût constant, dans le cadre du projet global de réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur Ambert (passage 1 seule fois par semaine).

En 2017, elle a été étendue au lycée d'Ambert et début 2018 à plusieurs restaurants du centre-ville d'Ambert et aux Restos du cœur.

Les restaurateurs ajoutés à la collecte en 2018 ont montré un fort intérêt au départ (6 mois). Il est nécessaire de les suivre et de les accompagner en permanence afin que la collecte ne soit pas stoppée. Tant que l'obligation réglementaire (1/1/2024) n'est pas en place, il est difficile de mobiliser à 100% les producteurs de biodéchets.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres ou 120 litres.
- La collecte est réalisée en régie grâce à nos bennes à ordures ménagères traditionnelles. Cette collecte a lieu une fois par semaine.
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018
Biodéchets collectés en tonnes	7,68	15,06	24,56

Coûts en euros HT :

Une tonne de biodéchets à collecter coûte donc :

- 166 euros à collecter,
- 41 euros à traiter sur la plateforme de compostage du VALTOM,
- **COÛT TOTAL tonne biodéchets = 207 euros HT la tonne**

L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est donc facilement démontrable. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est quasiment deux fois inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères.

Objectifs / Projets :

En 2019, les restaurateurs seront relancés et cette collecte sera proposée aux fleuristes, snacks, boulangeries.

Enfin, cette collecte de biodéchets doit s'intégrer dans la réflexion globale de mise en conformité avec la loi biodéchets 2024 qui obligera la collectivité à donner les moyens à tous les habitants de pouvoir collecter et traiter leurs biodéchets (collecte, composteurs, ...).



LA COLLECTE EN DECHETTERIE

Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
 - Déchets radioactifs,
 - Déchets explosifs (cartouches, ...),
 - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
 - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets. Une formation a eu à nouveau lieu sur les DDS en octobre 2018.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congrés, formations, ...).
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m³, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
 - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m³), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 97 000 km pour transporter ces déchets en 2018. Tous ces déchets sont apportés à Ambert (sauf le verre plat qui est amené à Saint Romain le Puy 42).

- Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Des colonnes pour le placoplâtre ont été installées sur chaque déchetterie (7 au total).
- 2 déchetteries (Ambert et Cunlhat) ont été équipées d'une benne pour le recyclage du verre plat et des huisseries (recyclage chez SOLOVER, Saint Romain le Puy).
- La déchetterie d'Arlanc a été équipée d'une benne mobilier (5 déchetteries sur 7 d'équipées en mars 2018).
- Les radiographies médicales sont désormais prises en charge gratuitement par l'association des Pharmaciens Humanitaires.
- Les pneus jantés sont pris en charge gratuitement par un auto entrepreneur.
- 2 caissons maritime pour créer des « matériauthèque » ont été commandés en 2018 et seront installés en 2019. L'objectif est de détourner des déchets (matériaux, objets de construction et de bricolage) encore utilisable et de les mettre à disposition gratuite des usagers.

Etude départementale « Schéma des déchetteries » :

Le VALTOM a lancé courant 2018 une étude afin d'étudier les possibilités d'harmonisation et/ou de mutualisation de l'exploitation des déchetteries de l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de cette étude, une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables.

Il restait dans la benne encombrant à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (le seront en 2019 avec une benne verres plats/huisseries)
- 12 % de plastiques : aujourd'hui non recyclés mais c'est une filière à explorer pour augmenter notre taux de recyclage.

Le rendu final de cette étude sera effectif en 2019.

Quantités collectées :

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2017	2018	evolution 2017-2018
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1170	1296	11%
	Bois	678	974	999	3%
	Ferrailles	678	622	634	2%
	Textile		93	101	9%
	Pneus (VL et PL)	42	97	98	1%
	Huile de vidange	15	18	22	20%
	Batterie	22	16	12	-26%
	Huile alimentaire	0	2	3	23%
	Piles	8	7	8	6%
	DEEE	263	140	331	137%
	Lampes et tubes fluorescents	0	1	1	8%
	Eco-mobilier	0	201	359	78%
	Cartouches d'encre	1	1	0	-42%
	Déchets toxiques	31	57	78	37%
	DASRI	1	1	0,3	-41%
	Radiographies	0	0	0,2	-
	PLACO PLATRE	0	0	63	-
	Verre PLAT	0	0	7	-
	Gros cartons	158	162	168	4%
	Papiers	100	0	0	-
Verre	128	124	131	6%	
Inertes/gravats	7	762	1063	40%	
	SOUS TOTAL	3825	3684	4310	17%
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1479	1341	-9%
Total des apports	TOTAL	6106	5164	5651	9%
	kg/hab	216	187	205	9%

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Cependant, globalement l'apport de déchets a ré augmenté en déchetteries. La hausse de 487 tonnes peut s'expliquer par 2 phénomènes :

- L'installation des bennes gravats en déchetteries (depuis les réhabilitations entre 2015 et 2017) qui drainent vers les déchetteries les gravats que nous ne collections pas auparavant.
- La forte augmentation des DEEE (l'année 2017 a été très basse).

- Les déchets verts (qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre en raison de la météorologie et des aléas climatiques) ont aussi augmenté en 2018. La sécheresse de l'été 2018 a fait baisser les apports de pelouse, mais la neige précoce qui a cassé beaucoup de branches en novembre a fait augmenter les apports pré-hivernaux.
- La hausse du mobilier qui s'explique par l'installation d'une caisse de collecte à Arlanc. Ces caisses mobilier génèrent une baisse des encombrants mis en décharge.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Polignac
Mobilier	Recyclage	Suez	Riom
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Solover	Saint Romain Le Puy
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 42 euros HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 195 euros/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **38 euros/an/hab.**

Objectifs / Projets :

Tous les efforts doivent se tourner vers la limitation des quantités de déchets jetés dans la benne « tout venant/encombrants ». En effet, la mise en décharge de ces déchets est la plus coûteuse. Il faut donc développer et identifier de nouvelles filières pour les déchets recyclables qui sont encore mis dans ces bennes.

Le frein principal est la place disponible sur nos déchetteries pour placer de nouveaux contenants.

- Début 2019, auront lieu des travaux à la déchetterie d'Arlanc pour permettre de créer des zones pour accueillir de nouvelles bennes (= nouveaux flux).
- Fin 2019, auront lieu des travaux à la déchetterie de Saint Germain l'Herm dans le même objectif.

Nouveaux flux :

- Début 2019, seront installées à Arlanc, Marat, Saint Anthème et Viverols des bennes pour le verre plat et menuiseries.
- Début 2019, les déchetteries de Viverols et Saint Anthème seront équipées d'une benne pour le mobilier.
- Début 2019, les 2 caissons « matériauthèque » seront installés à Viverols et Saint Germain l'Herm et l'opération de détournement sera lancée. Fin 2019, 2 autres caissons « matériauthèque » seront achetés.
- Début 2019, les pneus jantés seront repris gratuitement par un nouveau prestataire (Ambert pneus) suite à la défection fin 2018 de l'auto entrepreneur. Il reviendra au service Déchets de rapatrier les pneus jantés chez le prestataire.
- Une réflexion est en cours pour pouvoir trier en déchetterie de nouveaux flux :
 - plastiques souples
 - plastiques durs (problème de consignes de tri et d'exutoires)
 - laine de verre (peu d'enjeu tonnage)
 - polystyrène (peu d'enjeu tonnage)

L'attention des gardiens de déchetteries va être accentuée sur le tri des déchets dans nos bennes encombrants. Une caractérisation de nos encombrants a été menée en 2018 afin de connaître précisément la composition de ces déchets non recyclables.

Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie doit être accentué. Le détournement d'objets est une source d'économie financière importante à travers des tonnages non enfouis économisés. Le travail avec l'association RECUPDORE SOLIDAIRE va être accentué afin de mieux orienter les produits que les gardiens peuvent mettre de côté pour l'association.

LA COLLECTE DU TEXTILE

Modalités de collecte :

Une convention lie gratuitement Ambert Livradois Forez avec l'entreprise à but socio-économique d'insertion LE RELAIS pour la collecte et le recyclage des textiles.

L'association possède 31 bornes de 2m³ réparties sur le territoire (dont dans les 7 déchetteries). Ces bornes sont collectées régulièrement (environ 1 fois tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'association EMMAUS possède aussi 2 bornes de collecte (Ambert et Vertolaye) sur le territoire (contractualisation directe avec les communes, sans lien avec le service Déchets ALF).

Coûts :

0 euros / tonnes

Les textiles sont collectés et traités gratuitement par LE RELAIS (et EMMAUS).

Résultats / tonnages :

	2017	2018
TEXTILE collecté en tonnes	93 3 kg/hab	101 3.7 kg/hab

Soit une augmentation de 8.6% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2017 et 2018.

La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2018 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (13 kg/habitant/an).

Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire (16.9 kg/hab/an) est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an (Est-ce lié au débarras des vieilles maisons ?).

Années	Tonnage TEXTILES	Evolution
2010	0	
2011	35	
2012	80	128.6%
2013	82	2.5%
2014	59	-28%
2015	87	47.4%
2016	90	3.4%
2017	93	3.3%
2018	101	8.6%

Il reste encore 3 textiles sur 4 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (13 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !

Plan TEXTILES 2018 / 2019 :

Afin d'améliorer nos performances de collecte de textile, en 2018, un plan textile a été lancé :

- Conception d'outils de communication :
 - o 1 article dans la lettre déchets
 - o Articles dans les bulletins communaux
 - o Flyers pour boîtage lors de l'installation d'une nouvelle colonne
 - o Autocollants sur nos bennes à ordures ménagères
- Changement d'emplacement de 5 colonnes
- 10 points de collecte supplémentaires projetés
- Animations lors de stands sur les marchés et en déchetteries
- Concours inter-écoles sur la récupération du textile.

COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

Prêts de bacs (ordures ménagères et tri sélectif) pour les manifestations :

RANDOVERGNE
 LA BELLE ROUGE
 CUNLHAT PLAGE
 FOURMOFOLIES
 AUTOCROSS MARSAC
 RALLYE DE LA FOURME
 RALLYE PAYS d'AMBERT
 COMPETITIONS MOTOCROSS AMBERT
 FETE PATRONALE DE TOURS SUR MEYMONT
 FETE DE VALCIVIERES
 TERRES EN FETE (jeunes agriculteurs)
 ...

LES COPAINS
 FESTIVAL d'AMBERT

Pour ces deux dernières manifestations, le service Déchets accompagne les organisateurs pendant la manifestation pour obtenir un tri des déchets le meilleur possible (emballages, verre, biodéchets).

Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

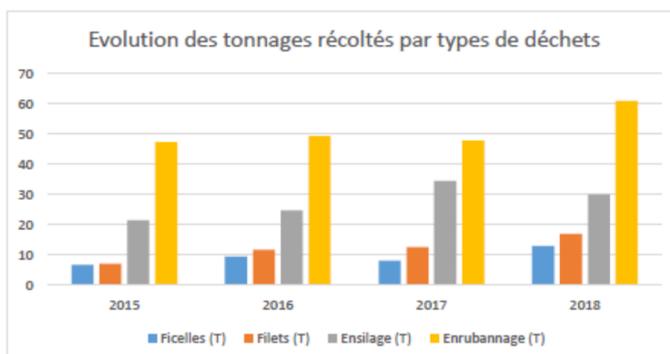
Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

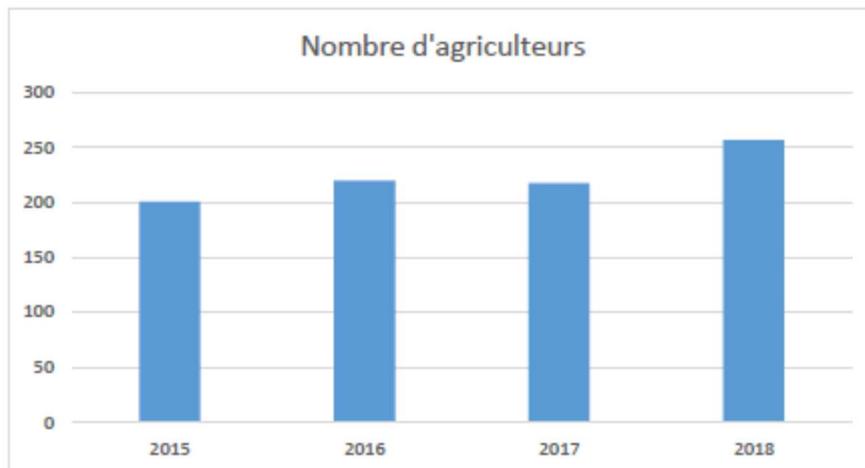
Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m³ et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit environ 1000 euros.

L'opération a chaque année de plus en plus de succès.

En 2018 ce sont 91 tonnes de bâches et 30 tonnes de filets et ficelles qui ont été collectés.





Nettoyage – opération spéciales :

En Février 2018, le service Déchets a accompagné la mairie d’Olliergues, l’association AGRIVAL et el syndicat ferroviaire pour nettoyer la gare de GIROUX (commune d’Olliergues). Ce site a été exploité par un professionnel de la brocante qui a accumulé plusieurs centaines de m3 d’objets/déchets.

Sur un week end, une trentaine de bénévoles sont venus nettoyer et TRIER ces objets.

Plusieurs bennes avaient été mises à disposition afin que le tri soit effectué le plus sérieusement possible. C’est une mini déchetterie qui a été organisée sur place pour trier et collecter tous les déchets.





PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION

L'année 2018 correspond à la première année du Contrat Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés, nous avons recruté une personne supplémentaire pour une durée de trois ans.

Le point fort de notre CODEC est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPCV/TEPOS et PCAET) et donc par conséquent le relais par plusieurs pôles/services.

Malgré le nombre d'actions et l'énergie déployés, nous avons vu en 2018 les tonnages OMR, TRI et DMA augmenter. Le service déchets concentre une partie de ses efforts sur le tri qui ont pour conséquence de le faire augmenter et donc de faire augmenter les DMA.

Les résultats du CODEC vont être présentés ci-dessous :

En 2018, ALF est devenu membre du conseil d'administration du Réseau Compost Citoyen de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- **PREVENTION DES DECHETS ORGANIQUES**

Compostage Individuel :

- Vente de composteurs 2018 : 134 unités

Un achat groupé de composteurs est organisé par le VALTOM. Le service déchets d'Ambert Livradois Forez prend en charge la vente, la facturation et la diffusion de la communication auprès des mairies et usagers, via la presse, les déchèteries, les stands.

Depuis 1994, 4 165 composteurs ont été vendus. On peut donc considérer qu'aujourd'hui 1 foyer sur 3 est équipé d'un composteur.

- Enquête « utilisation et pratique ». Sondage effectué par le service du tri lors du porte à porte chez les habitants

Compostage en pied d'immeuble :

Les logements intercommunaux des communes de Job et Vertolaye ont été équipés de composteurs en pied d'immeuble.

Compostage collectif dans les villes ou les quartiers :

Nouvelles installations de composteurs : la commune de Job a été dotée d'un composteur de bourg (devant la cantine de l'école) et d'un autre au niveau du cimetière.

9 autres sont d'ores et déjà programmés pour le 1^{er} semestre 2019.

Compostage pour la restauration des collectivités :



Installation en 2018 de composteurs sur les sites suivants :

- EHPAD d'Arlanc
- Collège de Saint-Germain l'Herm
- Centre Azureva Fournols
- Maison de l'alimentation Ambert
- Maison de l'enfance à Eglisolles
- Restaurant de la Dore à Vertolaye

Pour le centre hospitalier d'Ambert suite à l'arrêt du contrat aidé en décembre 2017, il a été décidé de reprendre la gestion du composteur en interne. Ce sont les agents de l'ISDND qui font le compostage 3 fois par semaine.

Suivis trimestriels de tous les sites de compostages « publics et collectifs » du territoire :

Tous les sites « publics et collectifs » font l'objet d'un suivi trimestriel par les agents « Prévention » du service afin de contrôler régulièrement la qualité du compostage (nature des déchets, technique de compostage, humidité, ...). Ces suivis sont accompagnés, quand c'est nécessaire, d'une nouvelle information du public « apporteur de biodéchets » et des référents de site (personnes responsables sur site du compostage).

Le suivi de ces composteurs nécessite l'approvisionnement en matière sèche (broyat de branches).
Voir ci-dessous.

Au total, 42 sites sont suivis fin 2018.

Toutes ces installations de composteurs permettent, fin 2018, de détourner environ 52 tonnes de biodéchets des ordures ménagères !



Gourmet bag :

Le VALTOM a lancé l'opération Gourmet bag lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre 2017. L'opération a été poursuivie en 2018.

Le but de cette opération est d'inciter les restaurants à proposer aux clients de pouvoir emmener leurs restes de repas chez eux dans des contenants en carton alimentaire et compostables.

7 restaurants de notre territoire participent à cette opération.

Un réapprovisionnement a été nécessaire pour deux restaurants en cours d'année.

En 2019, plus de restaurateurs seront mobilisés et sera ajoutée la mise à disposition de sacs à bouteilles.

Lutte contre le Gaspillage Alimentaire en établissements

Depuis plusieurs années un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements publics est mis en place par Ambert Livradois Forez.

Ce dispositif a pour objectifs :

- Faire des économies sur les achats de denrées et sur la gestion des déchets
- Améliorer l'équilibre alimentaire des repas consommés par les convives
- Éviter de nouvelles obligations réglementaires en tant que gros producteurs de déchets organiques
- Mettre en œuvre une mobilisation interne autour de projets liés à l'alimentation.
- Améliorer la qualité des produits proposés (locaux, de saison, bios...), grâce aux économies réalisées

Afin de continuer l'accompagnement et d'assurer la pérennité du projet « Mieux manger et moins jeter en établissement de santé », 9 établissements ont bénéficié en 2018 d'une formation mutualisée pour permettre des échanges entre les différentes équipes de cuisine des établissements de santé du territoire. Formation (réalisée par le GIP TERANA).

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. Grâce à lui c'est 115 établissements sur le Puy de Dôme qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets.

En 2018, sur le territoire ALF 2 établissements ont bénéficié de ce programme : le collège Lucien GACHON de Cunlhat et le collège Alexandre Varennes d'Olliergues.

Projet 2019 : d'autres établissements seront accompagnés, notamment des restaurations commerciales et touristiques.

Broyage des branches et gestion des déchets verts :

ALF dispose de 3 broyeurs de branches.



Broyage des branches en déchetteries :

Afin de limiter les coûts de transports des végétaux, sur les 4 sites de déchetteries les plus éloignées d'Ambert (Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm), les branches des usagers sont mises de côté sur une plateforme afin d'être broyées sur site.

Le broyat est laissé à disposition des usagers et est utilisé comme approvisionnement des composteurs collectifs du territoire (besoin en matière sèche), voir ci-dessus.

Nombre de journées de broyage en déchetterie : 13 opérations

Volume brut de branches broyées en déchetteries : 780 m³ (soit environ 40 tonnes)

Volume de broyat créé : 130 m³ environ

Broyat de branches :

Afin de satisfaire les besoins grandissants en broyat pour le fonctionnement de tous les composteurs publics/collectifs, un partenariat a été mis en place avec les Divisions Routières du département et les services communaux qui broient des branches afin de récupérer le broyat.

Mutualisation/prêt des broyeurs pour les communes :

En 2018 les broyeurs ont bien été utilisés sur le territoire puisqu'au total il y a eu 79 journées d'emprunt des broyeurs (56 journées pour les communes, 23 journées pour les services ALF (déchets et rivières)).

Un système d'emprunt/location, via une plateforme internet de réservation, moyennant 5€/jour est mis en place pour les communes et établissements partenaires (gestion biodéchets).

**Mise en place de jardins témoins :**

En 2018, un jardin témoin « zéro déchets » a été mis en place sur la déchetterie de Viverols afin de montrer aux usagers comment se servir des déchets verts (broyat, reste de végétaux, etc.) de leur jardin plutôt que de les apporter en déchetterie.

Cette pratique sera étendue aux autres déchetteries dans l'année 2019 ainsi qu'au Jardin pour la Terre.

Matériel 0 phyto :

En 2018, ALF a acheté 18 outils ou porte outils pour un montant de 184 000 € (financés à 80% par le TEPCV). Ces outils sont mis à disposition des communes, via une plateforme internet de réservation, moyennant une location de 5€ la journée :

- 3 tondeuses mulching autoportées
- 5 rabots de piste
- 10 porte-outils

Dans le cadre du Contrat de rivière Ance, une journée technique d'information a été organisée à destination des communes (élus et employés communaux) à Viverols en juin 2018.

En octobre, le service Déchets a organisé une Journée technique à Cunlhat afin de faire un bilan sur les premières utilisations de matériels de désherbage, réaliser des tests de machines de désherbage, et continuer à s'informer avec la FREDON sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Tout au long de l'année, le sujet des pratiques de jardinage au naturel sans produits phytosanitaires a été abordé sur les différents stands tenus sur les marchés et déchetteries du territoire.

De juin 2018 à décembre 2018, il y a eu 113 journées d'utilisation du matériel 0 phyto.

Une plaquette de communication a été réalisée pour présenter le projet



• RE-EMPLOI

RESSOURCERIE - Association RECUP DORE SOLIDAIRE :

Cette structure, pour laquelle le SIVOM d'Ambert a été l'initiateur dans le cadre du Programme de Prévention a pour objectif de détourner les objets, initialement prévus pour être jetés, afin de leur redonner une seconde vie (réparation, transformation, ...) et de les revendre.

Chaque déchetterie est équipée d'un caisson 30 m³, dans lequel les gardiens stockent les objets apportés par les usagers et qui peuvent avoir une deuxième vie.

La déchetterie d'Ambert fournit un peu plus de 50% des objets collectés par la ressourcerie (Cunlhat 20% environ, Arlanc 13 % environ, Marat 12 % environ).

L'association a aussi développé l'activité « débarras de maison ». Les usagers peuvent aussi directement aller déposer à la ressourcerie les objets qu'ils veulent donner.

Voici le détail des différents modes de collecte de la ressourcerie :

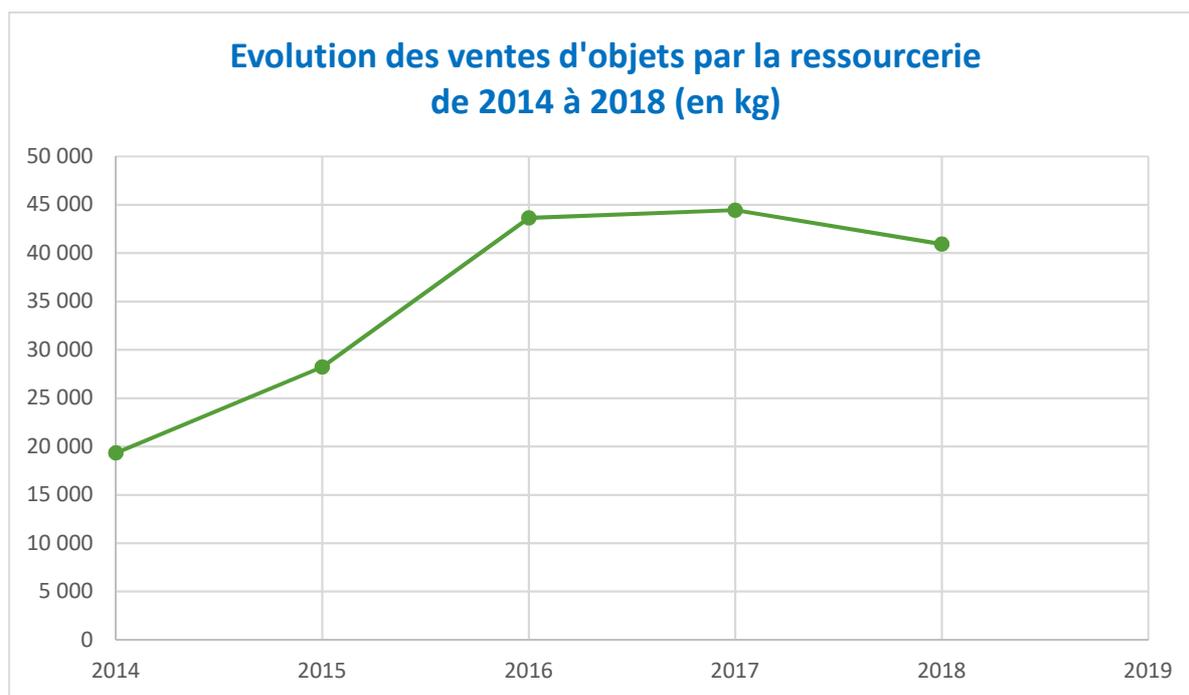
Poids collecté en tonnes	
Apports direct Ressourcerie	21
Enlèvement sur RDV (petits enlèvements ciblés)	12
Caissons déchetteries	18
Débarras de maison	35
TOTAL Collecté	86

L'association s'est aussi équipée (dans le cadre des financements TEPCV) de 2 imprimantes 3D. Ces équipements sont intéressants dans un but de réduction des déchets et d'augmentation de la réparabilité des équipements sur le territoire. Il est cependant nécessaire de la développer.

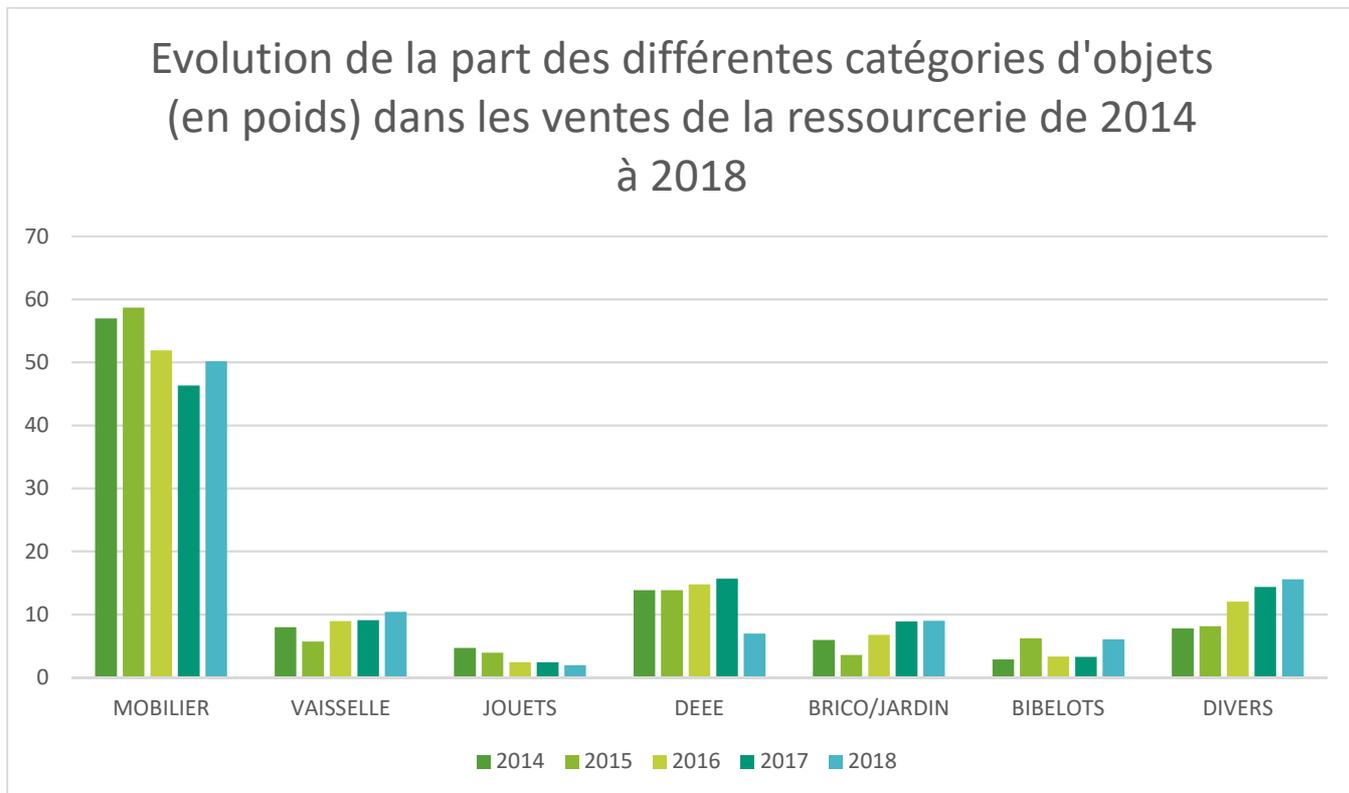
Ambert Livradois Forez (via son pôle Social) participe au financement de l'activité sociale « insertion » de la ressourcerie à hauteur de 15000 euros en 2018 (10 000 euros en 2019) par le biais d'une subvention.

Une aide financière complémentaire est apportée par le service Déchets au travers d'un soutien à la tonne détournée et revendue (140 euros la tonne).

Bilan et évolution des tonnages détournés :



Les ventes ont été en constante augmentation depuis la création de la ressourcerie en 2014 jusqu'en 2017. 2018 a été une mauvaise année, notamment en raison de conditions météorologiques difficiles rendant le magasin difficile d'accès en hiver.



Le mobilier tient toujours la première place dans les ventes de la ressourcerie. Cela s'explique facilement par le fait que c'est cette catégorie d'objets qui est la plus lourde.

Les catégories sont relativement stables sauf pour les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques qui auraient tendance à baisser. En effet, il y a de moins en moins de DEEE en état qui arrivent à la ressourcerie et celle-ci n'a plus le personnel compétent pour effectuer ce type de réparations.

Collecte des vélos :

- **Association TRI-CYCLE et +++ :**

Cette association a pour objectif de récupérer les vieux vélos en déchetteries (+ les dons) afin de les remettre en état et les envoyer en Afrique pour les enfants.

Les gardiens de déchetterie mettent les vélos jetés par les usagers de côté et l'association vient les récupérer.

- **Association OBRADOR :**

Cette association récupère les vélos à la déchetterie de Cunlhat à des fins de réutilisation et transformation. Elle a pour ambition de créer un Fab Lab. Un **Fab Lab** (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa

disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Mon brico recyclage :

Cette association créée en 2017 a pour but de customiser des déchets et d'ouvrir des boîtes à troc afin de développer la pratique du troc sur le territoire. En 2017, deux boîtes à troc sont sur le territoire (Vertolaye et Marsac en Livradois). A cette fin, l'association est autorisée, par convention, à récupérer ce dont elle a besoin à la déchetterie de Vertolaye.

L'association s'est mise en sommeil courant 2018.

• **BOITES A LIVRES :**

5 boîtes à livres ont été installées sur le territoire :

- 3 par le Lions Club (Annexe Mairie Ambert, Gare d'Amber et à côté de l'office de tourisme à Arlanc).
- 1 à la déchetterie de Saint Germain par la gardienne de déchetterie qui a transformé une vitrine frigorifique en boîte à livres.



- 1 au magasin Le Local

Le réseau des médiathèques d'ALF encourage le don de livres et a mis en place une action de troc des magazines.

« Donnerie gratuite » :

Il n'y en a pas eu en 2018. La prochaine est programmée pour mai 2019.

Caisson matériauthèque :

2 caissons ont été achetés fin 2018 pour mise en place en 2019 dans deux déchetteries. Le projet et les modalités d'utilisation de ces caissons sont à définir début 2019.

• **SENSIBILISATION / COMMUNICATION**

Ecoles, Collèges et Lycée :



Animations avec les écoles de Condat les Montboissier, Grandrif et Vertolaye. Nous sommes également intervenus à l'ALSH de Cunlhat et à la maison de l'enfance d'Eglisolles.

Au total 15 demies-journées d'animations soit 86 enfants sensibilisés.

Participation à la manifestation CROSS de l'Education Nationale : mise en place d'un « goûter moins de déchets » : 324 enfants pour 269 grammes de déchets.

Le collège de Saint Germain l'Herm ayant mis en place le tri des biodéchets tous les élèves de la cantine ont été sensibilisés soit 150 élèves car le primaire mange au collège.

Soit environ 500 enfants des écoles élémentaires, collèges et lycée qui ont été sensibilisés à la gestion des déchets.

Autres Etablissements :

Interventions avec Human Booster, Tresse industrie, l'école d'Aides-soignantes.

Animation sensibilisation Gestion des déchets « tout public » :

	Personnes rencontrées
Sur les 7 sites de déchetterie	154
Sur 7 marchés (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Marsac en Livradois, Olliergues, Saint Anthème, Viverols)	430
Ambert Côté Jardin	400
Foire d'Automne à Arlanc	70
La Course cycliste des COPAINS	
« Points d'information compost » sur le site de distribution au bureau du SIVOM (à chaque vente, informations données)	134
Bourse aux vêtements	135

Visites des centres de traitement des déchets :

Le service Déchets propose régulièrement à différents publics de pouvoir visiter ses installations de traitement des déchets afin que les usagers se rendent compte du devenir réel de leurs déchets. Les sites visités sont :

- La déchetterie d'Ambert,
- L'ISDND d'Ambert et tous ses équipements (STEP, torchère, casiers à déchets),
- La plateforme de compostage d'Ambert,
- Le quai de transfert d'Ambert,
- Le pôle multifilières VERNEA à Clermont Ferrand (incinérateur, ...),

Voici, le détail du public accueilli en 2018 :

- Scolaires : 48
- Non scolaires : 165 (Journées portes ouvertes + entreprises et autres structures)

Visite des sites de compostage et présentation des actions biodéchets :

ANNEE 2018		
Site visité	VISITEURS	
Compost Centre Hospitalier	CIRIID	4
Compost Centre Hospitalier + autres Ambert	Université Clermont Auvergne	26
	Formation Maître Composteur de Pierre FELTZ	15
	Formation du CNFPT sur la gestion des déchets verts	15
	Formation Référents de site EHPAD Job	10
	Compost Tour : découverte des composteurs collectif sur le centre-ville d'AMBERT avec Association ADADA	10
TOTAL		80

Bilan des interventions de sensibilisation au tri auprès des usagers :

Depuis 2013, ALF a décidé de renforcer sa présence humaine dans les villages et les bourgs afin de continuer à informer et sensibiliser la population au tri des emballages, et plus largement à la bonne gestion des déchets.

Pour cela, l'agent de proximité intervient de manière préventive ou curative, en porte à porte, auprès des usagers.



Information/sensibilisation en porte à porte dans les villages et dans les bourgs :

2018			
Foyers informés	Foyers rencontrés	Nb de villages	Nb de communes
1 779	689	242	14

Distribution de Sacs Cabas de pré-collecte en porte à porte dans les villages : **1 725 sacs de pré-collecte distribués**

Actions nouveaux arrivants : Envoi à tous les nouveaux arrivants sur le territoire des informations sur la gestion des déchets adaptés à leur secteur.

212 nouveaux arrivants informés par courrier

Publications :

Journal Déchets paru en décembre 2018 (12 pages) distribué à 14 000 adresses environ.

ECO EXEMPLARITE – ECO CONSOMMATION

Couches lavables :

En 2018, 3 réunions d'informations ont été organisées pour un total de 11 participants. Il y a eu peu de réunions car celles-ci ont débuté en juin. Cela a abouti à 4 prêts de kit de couches 3 familles qui ont poursuivi la démarche. La famille n'ayant pas décidé de passer aux couches lavables après son prêt a néanmoins décidé d'utiliser les lingettes lavables.

Un atelier confection de lingettes lavables et de liniment a également été organisé pour 4 personnes.

En 2019, une réunion d'information sera organisée par trimestre et des cintres de présentation seront mis dans les lieux d'accueil en rapport ou destinés à la petite enfance.

Stop pub :

Sensibilisation des usagers lors du porte à porte de l'éco-conseillère.

Commande de présentoirs comprenant un emplacement pour le flyer explicatif et un autre pour les STOP PUB pour distribution chez les commerçants du territoire en 2019 (environ 150 points).

Avant le lancement de la démarche le taux d'équipement est de 14%.

En 2019 les présentoirs ont été déployés, ce sont plus de 6000 stop pub qui ont été déployés.

Prêt et vente de gobelets :

Depuis 2012, ALF accompagne les associations et les collectivités de son territoire en leur proposant la location et la vente de gobelets réutilisables.

- **11 400 gobelets vendus en 2018**
- **25 400 gobelets mis à disposition gratuitement pour environ une centaine d'évènements**

Eco exemplarité de la collectivité :

- Produits d'entretien :

Un diagnostic des produits d'entretien utilisés au sein des services ALF est en cours pour changer et passer à des produits éco-labellisés et/ou issus de circuits courts. Les crèches ont été formées à l'utilisation de ces produits et utilisent désormais ce type de produits à 90%.

- Tri et compostage des services ALF :

Les différents sites d'ALF sont progressivement équipés pour permettre de trier et de valoriser un maximum de flux (compostage, toners, papiers et emballages, stylos...).

Ecologie Industrielle et Territoriale :

En 2018, 8 entreprises ont été rencontrées pour leur présenter l'économie circulaire, ses avantages et les dispositifs auxquels elles peuvent avoir accès. Les entreprises se trouvent toutes dans la zone industrielle d'Ambert. Il est nécessaire de rencontrer davantage d'entreprises afin de pouvoir créer un véritable réseau et être identifié comme un relais de communication.

En 2019, un pré-diagnostic va être établi par MACEO en rencontrant 5 entreprises. En fonction des conclusions de ce diagnostic, des synergies inter-entreprises sur le territoire d'ALF seront peut-être mises en place.

Sensibilisation à l'éco consommation :

- Tenue d'un stand en supermarché lors de la SERD avec 163 personnes sensibilisées. La tenue de la SERD en novembre fut l'occasion de sensibiliser aux cadeaux dématérialisés et aux achats responsables.

- Tenue d'un stand avant Noël pour sensibiliser aux cadeaux dématérialisés, au gaspillage alimentaire et à l'achat responsable en cette période de fêtes.

14 VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 LA MONTAGNE

CARNET DU JOUR

SERVICES D'URGENCE
CENTRE HOSPITALIER. Tél. 04.73.82.73.52.
SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18.
GENDARMERIE. Tél. 04.73.82.00.20.

SERVICES DE GARDE
MEDECIN. Tél. 15 de ce soir 20 h à samedi 8 h.
PHARMACIE. Colson-Moulin, 54 boulevard Henri-IV, tél. 04.73.82.04.96, de ce soir 20 h à samedi 9 h.
AMBULANCE. Tél. 15 après 20 h.

NUMÉROS UTILES
MAIRE. Boulevard Henri-IV, tél. 04.73.82.07.60.
SOUS-PRÉFECTURE. 20 boulevard Sully, tél. 04.73.82.00.07.
PÔLE EMPLOI. 2, allée du Parc, tél. 04.73.82.07.60.
DÉCHETTERIE. Le Poyet, tél. 04.73.82.37.77. Ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
REFUGES LAKOSI. La Planchette, tél. 04.73.82.94.90.
LOISIRS
CENTRE OMNISPORTS. Le Carol, tél. 04.73.82.05.32.
CENTRE VTT. La Gare, tél. 04.73.82.00.04.

MOULIN RICHARD-DE-BAS. Tél. 04.73.82.03.11. Ouvert tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
MAISON DE LA FOURNÉE. Tél. 04.73.82.49.23. Ouverte de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.
MUSÉOLOGIE. Tél. 04.73.82.00.42. Ouvert du mardi au samedi, de 14 h à 18 h.
TENNIS. Stade municipal, avenue du Docteur-Chazot; tél. 04.73.82.32.16.
NÉOARCHÉOLOGIE. Alexandre-Valette, 7, rue Blaise-Pascal; tél. 04.73.82.79.85; ouverte de 16 h à 18 h 30.
OFFICE DE TOURISME. 4, place de l'Hôtel-de-Ville; tél. 04.73.82.41.90; ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
MANUFACTURE D'IMAGES. Du mardi au samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
CINÉMA
LA FACADE. Rue Blaise-Pascal, tél. 04.73.82.35.73.
« AIGRIER ». De James Wan, avec Jason Momoa, Amber Heard, Willem Dafoe. Séance à 20 h 30.
« ASTÉRIX - LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE ». De Louis Cliché, Alexandre Adler, avec Christian Clavier, Galouze Bruc, Alex Lutz. Séance à 20 h 30.

SERVICES DE L'ÉTAT. Fermeture. Les services de l'État seront fermés exceptionnellement les lundis 24 et 31 décembre. ■
FNATH. Permanence. La FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) tiendra une permanence, en présence d'un conseiller juridique, vendredi 21 décembre, de 14 heures à 16 h 30, à la mairie annexée. ■

Ambert → Vivre sa ville

CONSUMMATION ■ Des conseils prodigués par Emmanuelle et Aurore du service déchets d'Ambert Livradois-Forez

Nos astuces pour réveillonner responsable

Faire la fête mais tout en gardant un œil sur la planète. Ce sont les bons gestes que propose le service déchets d'ALF pour la fin d'année.

François Jaulhoc
francois.jaulhoc@centrefrance.com

1 **Faire sa décoration de Noël soi-même.** Plutôt qu'investir dans la décoration coûteuse, emballée et passée de mode l'hiver prochain, Emmanuelle et Aurore proposent de la réaliser soi-même. Avec du bois et des végétaux pour une décoration naturelle et, qui plus est, tendance cet hiver.

2 **Pour la table des fêtes.** Là encore, on pense durable avec des nappes et serviettes en tissu plutôt que du jetable. Idem pour la vaisselle où le service de mamie peut être délicieusement vintage sur la table.

3 **Des cadeaux zéro déchets.** La tendance est aux cadeaux dits dématérialisés, explique Emmanuelle Piron, c'est-à-dire sans déchets. « Péle-mêle, on vous propose des abonnements pour des salles de sport -



ENVIRONNEMENT. Aurore Hermillon et Emmanuelle Piron tenaient un stand jeudi, devant la mairie annexe d'Ambert, afin de présenter leurs trucs et astuces pour un réveillon éco-responsable.

où il y a cette tradition du faire soi-même, estime Aurore Hermillon. Avec une population vieillissante, les mamies aiment offrir des confitures par exemple.

« Un vrai cadeau qui a en plus un impact environnemental bien inférieur à un cadeau neuf »

Enfin, il y a aussi la possibilité des cadeaux d'occasion. Emmanuelle Piron propose ainsi un tour sur le site web de « Zero Waste France » qui propose des petites cartes postales à rajouter avec votre cadeau. Et Emmanuelle de prévenir : « C'est pas de la radinerie, mais un vrai cadeau qui a en plus un impact environnemental bien inférieur à un cadeau neuf ».



4 **De l'énergie verte plutôt que du jetable dans les jouets.** Votre petit veut quand même le dernier jouet à la mode, fonctionnant avec des piles ? Pas de souci, on peut aussi le mettre au vert avec des piles rechargeables ou, mieux, une batterie.

5 **Du furoshiki pour emballer de façon chic et écolo vos ca-**

deaux. Sachant que les papiers cadeaux, généralement onéreux, finissent invariablement à la poubelle, déchirés en quelques secondes et chiffonnés, une solution éco-responsable existe : celle du furoshiki, une technique japonaise traditionnelle. Comprenez des emballages tissus, imprimés ou non, permettant d'emballer tous types de présents. Une solution de plus en plus primée, même par de grandes enseignes. Emmanuelle et Aurore tiennent d'ailleurs à disposition du public une petite fiche présentant les différents modes de pliage, selon le volume du cadeau.

Le pliage, ce n'est pas votre truc ? Papier journal ou kraft mis joliment en forme feront aussi mouche. Eux, comme les emballages cadeaux tradition-



nels d'ailleurs, se destineront après les fêtes au bac des déchets recyclables (jaune).

6 **Pas les bonnes habitudes.** Boîtes en carton, bouteilles plastiques, emballages papier ou carton font avec les déchets recyclables ; les bouteilles en verre, dans les colonnes prévues à cet effet ; le papier bulle, le plastique protégeant la poupée de la petite, les emballages de papillotes ou de chocolats par exemple dans le bac à ordures ménagères ; les épluchures se destineront au composteur.

7 **Pas de gaspillage également avec les aliments.** Les périodes de Noël sont généralement celles de l'opulence avec beaucoup de gaspillage alimentaire. Avec des denrées très chères comme du saumon, du foie gras, c'est dommage », note Emmanuelle Piron. D'où leurs conseils de « réutiliser les restes, d'en distribuer aux invités ou de les congeler ».

Pratique. Pour plus de renseignements : service déchets au 04.73.82.76.91 ou dechet@ambertlivradoisforez.fr



INFO PLUS

Déchèteries. Nouveaux horaires, à compter de janvier 2019 : Ambert (lundi) ou samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; Ariane (lundi, mardi, vendredi, samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 8 h 30 à 12 h) ; Saint-Anthème (lundi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30) ; Saint-Germain-l'Herm (mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30) ; Marot-Ver-toleye (mardi, vendredi, samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mercredi, de 9 h à 12 h) ; Viverois (mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30).

- Participation au groupe de travail du VALTOM sur les éco-manifestations.
- Fête de la pomme à Beurrières : Aide logistique pour la mise en place des plateaux compostables pour la manifestation

Aide internationale au développement :

Ambert Livradois Forez et le VALTOM ont participé en 2018 à une nouvelle action d'aide internationale via l'association Vivre en Brousse qui aide au développement (à travers diverses actions) la commune de Sandiara au Sénégal.

Le VALTOM a racheté une Benne à Ordures réformée à ALF pour l'offrir à la ville de Sandiara.

ALF a fourni quelques pièces détachées (pneus, ...), des équipements de protection individuelle et des conteneurs à ordures.



INDICATEURS FINANCIERS

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets en 2018 est de **145 euros/habitant/an**.

La répartition des charges du service est la suivante :

	Charges en k€HT	%
Structure	396 k€	12%
Communication	12 k€	0,3%
Prévention	174 k€	5%
Précollecte	48 k€	1,4%
Collecte	1 854 k€	54%
Transfert/transport	175 k€	5%
Traitement	762 k€	22%

Et plus précisément par type de flux :

	Charges HT	%
Collecte des OMR	1 031 763 €	30%
Traitement des OMR	887 724 €	26%
Transport/traitement des Déchèteries	252 481 €	7%
Tri des recyclables hors verre	297 805 €	9%
Collecte Déchèteries	410 402 €	12%
Total structure	396 008 €	12%
Collecte des recyclables	366 965 €	11%
Total charges Autres flux	- €	0%
Total charges Pré-collecte	48 075 €	1%

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**

- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**

- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**

- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à **12,20 % en 2018** (pas d'augmentation en 2018).

La TEOM s'applique sur 29 628 locaux imposés sur le foncier :

- 27 938 locaux des ménages (21346 maisons et 3482 appartements + dépendances)
- 1690 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 9% seulement du montant total de la TEOM perçue.

En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 133 € (hors dépendances). Plus précisément, 137 € s'il habite en maison, 106 € s'il habite en appartement.

Voici une analyse plus fine des logements et des TEOM moyennes (chiffres 2017) :

	Nb locaux	Base de TEOM	TEOM (total)	TEOM (moy.)	TEOM (max)	TEOM (e-type)
Appartement	3 482	3 025 246	369 080 €	106 €	456 €	49 €
Locataire	2 186	1 905 291	232 446 €	106 €	400 €	42 €
Propriétaire	771	750 617	91 575 €	119 €	456 €	65 €
Vacant	525	369 338	45 059 €	86 €	257 €	42 €
Maison	21 346	24 041 003	2 933 002 €	137 €	980 €	82 €
Locataire	1 633	1 660 086	202 530 €	124 €	554 €	64 €
Propriétaire	17 417	20 727 893	2 528 803 €	145 €	980 €	83 €
Vacant	2 296	1 653 024	201 669 €	88 €	382 €	65 €
Dépendance	3 014	588 045	71 741 €	24 €	235 €	17 €
Locataire	522	85 781	10 465 €	20 €	85 €	10 €
Propriétaire	2 048	418 283	51 031 €	25 €	235 €	18 €
Vacant	410	79 559	9 706 €	24 €	191 €	19 €
inconnu	34	4 422	539 €	16 €	72 €	18 €

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :

2013 : 10.53 %

2014 : 11.06 %

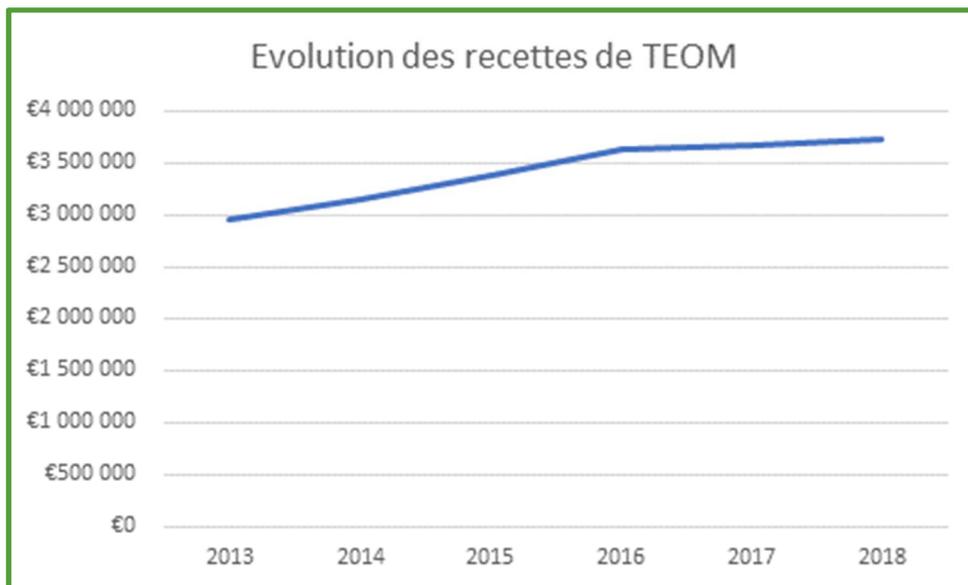
2015 : 11.62 %

2016 : 12.2 %

2017 : 12.2 %

2018 : 12.2 %

2019 : 13 %



PS : attention les bases communales évoluent aussi en permanence, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2019, le taux va évoluer à la hausse (à 13%) en prévision de la hausse des coûts TGAP à venir et préparer des capacités d'investissement en vue d'une optimisation collective et/ ou passage à une éventuelle TI.

Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 3800 m³ de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m³ qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Autres recettes :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- ECO-EMBALLAGES (279 896 €),
- ECO FOLIO (non connu suite fusion des organismes),

- OCAD3E (20 064 €),
- ECOMOBILIER (25 444 €),
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
 - * Verre : 29 276 €
 - * Emballages (bacs et sacs jaunes) : 50 693 €
 - * Déchets des déchetteries : 75 767 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes. En ANNEXE 3 est présentée la liste de tous les agréments en cours.

Bilan des recettes perçues par le service :

Recettes en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	2 963 444 €	3 145 298 €	3 375 052 €	3 634 344 €	3 676 529 €	3 733 633 €
Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	223 577 €	254 600 €	282 086 €	364 694 €	398 648 €	330 783 €
Matériaux issus du tri	154 045 €	89 590 €	112 055 €	106 902 €	155 736 €	214 567 €
Redevance spéciale RSEOM	78 750 €	64 480 €	73 460 €	82 653 €	102 845 €	122 045 €
TOTAL	3 419 816 €	3 553 967 €	3 842 652 €	4 188 593 €	4 333 758 €	4 401 028 €

La contribution totale des non-ménages (environ 12%), représentés par les professionnels et administrations, à travers la TEOM et la redevance spéciale demeure modeste. Sur un territoire rural comme le nôtre, on devrait atteindre au moins 15%, en cohérence avec la proportion généralement estimée de déchets professionnels pris en charge par le service public. **On peut donc penser que les ménages paient en partie pour le service dont bénéficient les professionnels du territoire.**

Meilleure revente des matériaux issus du tri des emballages :

Fin 2017, le VALTOM, ses adhérents (dont ALF) et d'autres collectivités de la région AURA se sont regroupées pour mettre en commun leurs tonnages d'emballages recyclables afin de négocier avec les repreneurs des prix de rachat plus intéressants.

L'importance des tonnages concernés a permis d'obtenir des prix de rachats plus intéressants.

Pour ALF, en 2018, les nouveaux prix de rachat ont permis d'obtenir un gain supplémentaire de 17 000 euros ! (en comparaison aux tarifs de rachat 2017).

ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, tout venant de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

COLLECTE : 41 % des dépenses du service

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées ordures ménagères, seulement 1 agent par camion pour les tournées PAV de tri sélectif, ...

* les fréquences de collecte : hebdomadaire ou 1 fois tous les 15 jours.

* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont très importants, et très supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural. Nos bennes à ordures parcourent 30 km en moyenne pour collecter 1 tonne d'ordures (30% supérieur à la moyenne).

Aujourd'hui, les bennes à ordures ménagères desservent les 58 bourgs (collecte hebdomadaire) et 1600 villages/hameaux (dont 1/3 sont collectés bi mensuellement).

Pour un système d'organisation de collecte équivalent (collecte en conteneurs à roulettes) les marges de manœuvre sont aujourd'hui très réduites dans le mode d'organisation actuel.

Plusieurs voies de réorganisation peuvent aujourd'hui être identifiées pour générer des économies :

- Collecte systématique des ordures ménagères tous les 15 jours :
Les évolutions réglementaires du **décret « collecte » du 10 mars 2016**, permettent désormais de généraliser la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en zones agglomérées dans la mesure où les usagers ont la possibilité de trier et séparer leurs biodéchets.
- Simplifier/rationaliser la collecte :
 - Supprimer la collecte en bac individuel « porte à porte » dans les bourgs pour les ordures ménagères, et en sacs pour le tri sélectif (respect de la recommandation R437 de la CRAM).

- Revoir l'organisation de la collecte dans chaque commune pour éviter de desservir tous les villages/hameaux qui génèrent beaucoup de kilomètres et de manœuvre pour nos camions.
- Changer de mode de collecte :
Stopper définitivement la collecte en bacs pour aller vers des systèmes optimisés : automatisés, gros volumes, ... Cependant, ces modes de collecte ne sont applicables qu'en « éloignant » les systèmes de collecte des habitations, ce qui peut représenter un « recul » du service public d'enlèvement des déchets.
Ces systèmes permettent :
 - Economiquement : de réduire les coûts de carburants et de personnels,
 - Socialement : d'améliorer les conditions de travail, mais de supprimer des emplois,
 - Environnementalement : de risquer d'avoir à gérer plus de dépôts sauvages et réduire notre impact environnemental lié aux carburants.

TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et tout venant/encombrants de déchetteries enfouis) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

Le futur projet d'**extension des consignes de tri** sélectif des emballages ménagers à l'ensemble des plastiques et l'**application de la loi biodéchets** en 2024 iront dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées. En effet, ces **biodéchets et déchets plastiques** représentent **38% du poids total des ordures ménagères (soit 2400 tonnes)**.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri doivent être développées** pour détourner des encombrants des matières recyclables (placo plâtre, plastiques durs, verre plats et huisseries, ...).

FINANCEMENT DU SERVICE :

Enfin, **le mode de financement du service** à travers la TEOM, nécessitera peut-être une remise en cause. Les politiques nationales poussent à des changements vers **la tarification incitative** qui est un levier certain (avec des contraintes) pour pousser au tri des déchets et à leur réduction. Pour cela, une étude prospective liée à la mise en place d'une part incitative (taxe ou redevance) devra être commandée.

L'ensemble des points évoqués ci-dessus montre la nécessité d'avoir une vision prospective de réorganisation du service d'élimination des déchets à l'horizon 2021.



MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

ANNEXE : REVUE DE PRESSE

Tout au long de l'année les actions du service déchets sont relayées par la presse locale (La Montagne et La Gazette). Voici le récapitulatif des articles parus en 2018.

1^{er} trimestre 2018

PROJET ■ Le site devrait accueillir des panneaux photovoltaïques sur d'anciens casiers d'enfouissement

Le Poyet aura de l'énergie à revendre

Le centre d'enfouissement des déchets du Poyet, à Ambert, a été retenu pour un projet d'installation de champs photovoltaïques sur d'anciens casiers.

Dans le cadre de la revalorisation des installations de stockage des déchets non dangereux, le Valtom a initié le projet d'installation de champs photovoltaïques sur quatre des sites du département : Clermont-Ferrand, Miremont, Culhat et Ambert.

Pour préciser le projet concernant le site ambertois, une réunion publique était organisée jeudi, dans les locaux de l'ancien Sivom. L'entreprise Sergies, filiale du Syndicat de l'énergie de la Vienne, a été sélectionnée par le Valtom pour mener les différentes études inhérentes au projet.

Lors de la réunion de jeudi, Julien Merry, responsable du développement, et Réda Tarroufi, ingénieur projet, sont venus présenter les différentes phases de constitution du dossier qui sera ensuite présenté à la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Ressource économique

Un champ de panneaux photovoltaïques devrait être installé sur les deux casiers d'enfouissement dont l'exploitation est désormais terminée. « Ces casiers ont été définitivement obturés au deuxième semestre 2017, explique Jean-Claude Daurat, président de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Le Valtom, responsable de l'exploitation du site, a décidé de le valoriser par le photovoltaïque, afin de mettre à profit



REVALORISATION DU SITE. Plus de 2 hectares de terrain accueilleront les panneaux sur l'emplacement de deux anciens casiers d'enfouissement.

l'espace et la ressource économique qu'il peut représenter. Cela aura un impact pour les usagers sur le coût de la collecte des ordures ménagères ».

Concrètement, le site du Poyet devrait accueillir un champ de panneaux photovoltaïques d'un peu plus de 2 hectares. « Ces modules sont faits de silicium pris dans une résine puis protégé par une couche de verre trempé, détaille Réda Tarroufi. Les modules sont assemblés en France. La structure porteuse est inoxydable. Comme on ne peut en effet pas creuser au-dessus des casiers, les tables seront ancrées au sol par des longrines. Le courant continu qui sera produit sera ensuite transformé en courant alternatif puis injecté dans le réseau ».

En parallèle, la société Sergies lance une étude en matière

d'impact sur l'environnement, sur le paysage. « En fonction des résultats, nous pourrions proposer des mesures compensatoires, ajoute Réda Tarroufi. Nous cherchons à anticiper ces impacts, à les éviter ou à les réduire. Et nous travaillons à la revalorisation d'un site qui ne pourrait pas être utilisé autrement ».

Un impact visuel limité pour les riverains

Si aucune influence n'a été relevée pour les oiseaux qui vivent à proximité du site, la visibilité pour les villages de Puvic et de Chassagnoles sera évitée grâce à l'implantation de haies au nord et à la préservation du boise-

ment côté sud. Une étude a également été réalisée quant à l'éblouissement que pourrait provoquer les panneaux pour les pilotes qui atterrissent à l'aérodrome tout proche. « Il n'y aura pas d'éblouissement car les panneaux sont orientés au sud, précise Julien Merry, mais au pire, si le problème se posait, on remplacerait certains panneaux par d'autres, antireflet ».

L'étude, démarrée en septembre dernier, devrait permettre le dépôt du permis de construire en mars prochain. « On devrait ensuite pouvoir répondre à l'appel d'offres de la CRE fin 2018, ajoute Julien Merry. Si notre dossier est retenu, cela nous garantit un prix d'achat de l'électricité sur 20 ans. La mise en service pourrait se faire en 2020 ».

Avant cela, quand le dossier

EN CHIFFRES

2.500

C'est en MWh la puissance qui doit être produite par les panneaux photovoltaïques, ce qui correspond à la consommation hors chauffage d'environ 1.300 habitants.

130.000

C'est en euros la recette que permettraient de générer les 14.000 m² de panneaux, tout en économisant 757 tonnes de rejet de CO₂.

30

C'est le nombre probable d'années d'exploitation du champ photovoltaïque par l'entreprise qui sera retenue. La mise en service pourrait se faire en 2020.

sera finalisé, une enquête publique sera lancée. « Tout le monde aura accès aux documents en mairie, précise Julien Merry, et chacun pourra donner son avis. C'est le préfet qui donnera un avis final ».

Si tout se passe comme prévu, l'exploitation du champ photovoltaïque devrait se faire pour une période de 30 ans. « Ensuite, on démonte, on recycle, ajoute Réda Tarroufi. Tous les composants de la centrale sont recyclables ».

L'exploitation du site sera menée conjointement par le Valtom et la société Sergies au sein d'une SAS. « Les gains seront réinvestis sur le territoire, assure Julien Merry. Et nous serons vos interlocuteurs aujourd'hui, demain, et je l'espère après-demain, nous n'avons pas vocation à sortir de ce projet ». ■

ENVIRONNEMENT ■ Quelques minutes pour comprendre le dispositif dont bénéficie Ambert Livradois-Forez

Tout ce qui sera fait grâce au TEPCV

Bonne nouvelle. ALF a reçu des garanties de l'État : elle devrait bénéficier du TEPCV comme prévu. Il est temps de bien comprendre ce que cela va apporter au territoire.

Alice Chevrier
alice.chevrier@ambrtlivradoisforez.com

TEPCV, ça semble compliqué, ce n'est même pas facile à prononcer ! Pourtant, c'est un dispositif innovant, qui rime avec « beaucoup d'argent », dont le territoire d'Ambert Livradois-Forez a la chance de bénéficier. Concrètement : à quoi cela va-t-il servir ? On fait le point avec ceux qui suivent le dossier depuis ses débuts : Jean-Luc Coupât, vice-président d'ALF en charge du développement durable et de l'énergie, et Édith Allard, responsable de ce service à la communauté de communes.

Historique

Tout démarre à l'automne 2014 lorsque Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, lance un appel à manifestation d'intérêt. En résumé : que les territoires intéressés pour être « à énergie positive pour la croissance verte » montent des dossiers de candidature. A la clé : une enveloppe de 750 millions d'euros de subventions pour toute la France, pour réaliser des investissements « écologiques ».

C'est ainsi que l'ex communauté de communes du Haut-Livradois a candidaté et reçu, en décembre 2015, 500.000 € (ce qui fut aussi le cas du Département du Puy-de-Dôme et du Parc Livradois-Forez). Puis, le Haut-Livradois a été retenu pour un avenant de 1,5 million d'euros supplémentaires en octobre 2016. Ensuite, il y a eu la fusion des intercommunalités, le Haut-Livradois a été intégré à ALF. Tout a été fait dans les temps pour qu'en mars 2017, la totalité de la nouvelle cocom soit reconnue TEPCV et touche 800.000 €. Une enveloppe rallongée de 300.000 € pour l'éclairage public.

Toutes ces bonnes nouvelles ont connu un point d'arrêt à la rentrée 2017 : le nouveau gouvernement avait fait savoir qu'il manquait 350 millions d'euros dans les caisses de l'État pour financer les promesses. Mais au cours du mois de janvier, Jean-



EXÉCUTIF

Jean-Luc Coupât, vice-président en charge du développement durable et de l'énergie et Édith Allard, responsable de ce service à ALF.

AGENTS

Les dix vélos électriques achetés pour le grand public ont eu du succès cet été à Ambert. Cinq autres vélos électriques sont destinés aux agents, comme Gaëlle et Samuel, pour leurs petits déplacements.



Luc Coupât a eu des « garanties. Tous les cliquetants sont au vert aujourd'hui, souffle-t-il. Il nous reste juste un point d'interrogation sur les pénalités de retard. »

3,3 millions d'€

ALF en tant que communauté de communes doit donc recevoir 800.000 € (les 300.000 € consacrés à l'éclairage public seront à destination des communes d'ALF, lire en page 19). Mais avec les précédentes enveloppes du Haut-Livradois et la participation du TEPCV du Parc à des opérations sur le territoire d'ALF (*), en tout, ce sont plus de 3,3 M€ qui sont destinés au territoire, servant à financer entre 5 et 6 M€ de travaux. Et ce n'est pas tout : du fait d'être TEPCV, le territoire a droit à une plus grosse somme de CEIE (certificats d'économie d'énergie). ALF peut encore mobiliser 975.000 €, avec lesquels elle peut subventionner à 80 % des travaux portés par les communes. « La plupart des opérations ne se seraient jamais faites sans le TEPCV », analyse l'ancien président du Haut-Livradois.

Attractivité

Être un territoire à énergie positive doit avoir un pouvoir attractif. C'est ce qu'espère Jean-Luc Coupât. « Il faut qu'on inverse l'image des territoires ruraux, qu'on montre que ce sont des territoires d'innovation, en avance, plutôt que des territoires en retard. Des tas de gens sont réceptifs à ces messages (liés à l'environnement, N.D.L.R.) donc il faut les faire passer. »

C'est pour cela que le TEPCV bientôt terminé, le vice-président veut « rester à l'affût, en veille permanente. Le fait d'être TEPCV nous permet d'être alertés des nouveaux dispositifs. » Des aides contre la précarité énergétique des particuliers ou pour le solaire, par exemple, se profilent. Le territoire devrait répondre présent. ■

(*): La piscine d'Ambert, la maison de services de Camblat, des logements à Clériergues et la salle de sport à Viverols.

■ PRÉCÉDEMMENT, LE HAUT-LIVRADOIS



■ Les actions

Labellisée TEPCV avant ALF, la cocom du Haut-Livradois a lancé de nombreux projets sur les quatre thématiques proposées : la mobilité durable, la biodiversité, la baisse de la consommation énergétique et la valorisation de l'économie circulaire. Les deux enveloppes, représentant près de 2 millions d'euros en tout, ont été partagées de moitié entre cocom et communes. Voici quelques illustrations, non exhaustives. ■

■ Mobilité douce et durable

Seize vélos électriques ont été achetés. Ils sont répartis sur tout le territoire du Haut-Livradois, à la disposition des particuliers et des touristes. Un véhicule électrique a également été acheté (lire en page 19). ■

■ Economie circulaire

Dans le but de réduire les déchets, des imprimantes et un scanner 3D ont été acquis, en lien avec la Ressourcerie. En effet, s'il manque une pièce à un appareil électroménager, par exemple, pour qu'il fonctionne, il est possible de la recréer avec l'imprimante 3D. Le projet de plateforme bois-énergie a en revanche été abandonné. ■

■ Réduire la consommation d'énergie

La cocom et des communes du Haut-Livradois ont réalisé des travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments. Comme l'installation de doubles vitrages à la mairie de Saint-Eloy-la-Glacière (ci-dessus) ou de chaufferies alimentées par du bois local à la gendarmerie de Saint-Aman-Roche-Savine (ci-dessus) et Saint-Germain-l'Herm. Des systèmes souvent plus économiques que les précédents (électricité et fioul), envoi émettant moins de gaz à effet de serre. De gros investissements ont également été réalisés pour la rénovation thermique de la future maison de services au public de Saint-Germain-l'Herm. ■



BIODIVERSITÉ. Des composteurs individuels pour les habitants.

ÉQUIPEMENT ■ Deuxième thématique privilégiée par ALF : la biodiversité
Du zéro phyto au rucher pédago

Après la mobilité durable, ALF s'investit aussi pour la biodiversité, deuxième volet de son TEPCV.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités publiques n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides. Cette loi nécessite l'acquisition de matériel pour pouvoir entretenir « autrement » les espaces verts. Ce que le TEPCV permet à ALF. 176.000 € ont été nécessaires à l'achat de matériel « zéro phyto », ainsi que 74.550 € pour pouvoir le transporter dans deux camions bennes électriques (voir ci-dessus). Deux broyeurs à végétaux s'ajoutent aussi à celui acquis par le Haut-Livradois.

Des composteurs individuels ont aussi été acquis pour les particuliers, ainsi que vingt mallettes pédagogiques sur la biodiversité,



BROYEUR. Broyés, les végétaux peuvent servir de broyat ou de compost, des alternatives aux produits chimiques.

té, là aussi pour les écoles.

« Un rucher pédagogique va ouvrir dans les semaines qui viennent », annonce Édith Allard. La commune reste encore à

définir. « Il s'agit d'une dizaine de ruches, qui permettront de faire des animations pour les enfants des écoles ou des centres

de loisirs. Nous allons travailler avec l'association Apis Ambert », précise la responsable du service développement durable. ■

A. C.

ENVIRONNEMENT ■ Le service déchets d'Ambert Livradois-Forez a fait l'inventaire des bacs d'ordures ménagères

Des déchets mieux triés qu'en 2012

Que représentent les déchets non triés dans les bacs d'ordures ménagères. Les agents du service déchets d'ALF ont inspecté nos poubelles, mercredi.

Mercredi, les membres du service déchets de la communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez (ALF) se sont prêtés à un exercice peu engageant mais très utile : l'inventaire de bacs de collecte d'ordures ménagères. Un diagnostic nécessaire pour évaluer les déchets non triés et communiquer au mieux auprès de la population pour améliorer les résultats.

EN CHIFFRES

448 kg
De déchets inventoriés soit 4 m³

Pourcentages

Ordures ménagères : 151 kg soit 34 % ; emballages recyclables : 30,2 kg soit 7 % ; verre : 11 kg soit 2 % ; biodéchets : 58 kg soit 13 % ; textiles : 25,2 kg soit 6 % ; déchets destinés normalement à la déchetterie : 172,6 kg soit 39 %.

François Fourmoux, responsable du service et quatre membres de son équipe se sont retrouvés mercredi après-midi sur le terrain de l'entreprise Clautre Environnement pour disséquer le contenu de six bacs de collecte d'ordures ménagères. Ces bacs ont été pris dans des villages avoisinant Ambert et Marsac-en-Livradois. Tous se trouvaient sur des sites où les habitants possèdent, pour la plupart des jardins. Trois bacs ont été pris à côté de bacs de tri sélectif, les trois autres étant seuls sur site, sans bac de tri à proximité.

Le diagnostic de 2012

L'objectif de cette opération était de diagnostiquer au plus juste les déchets qui relèvent des ordures ménagères et ceux qui n'ont normalement pas à se trouver dans les bacs. « Ça permet de voir ce qui aurait pu être trié et qui ne l'est pas, explique François Fourmoux. En 2012, on s'était aperçu que 60 % des déchets des bacs n'avaient rien à faire là. 30 % auraient dû être triés pour aller à la déchetterie,



ANALYSE. Les bacs ont été vidés et inventoriés par les membres du service déchets de la communauté de communes.

et 30 % étaient des emballages recyclables, papier, plastique ou carton ».

Cette nouvelle action menée mercredi visait à voir si les résultats avaient évolué et à quantifier les biodéchets qui se re-

trouvent dans les ordures ménagères. Car, sur les biodéchets, la loi 2025 va obliger les collectivités à mettre des solutions en place pour les particuliers. Ces biodéchets, ce sont les épilures, les déchets produits

lors de la préparation des repas et les restes de nourriture. Pour permettre aux usagers de les recycler, des composteurs de quartiers devraient être installés, comme c'est déjà le cas dans certaines collectivités où à

proximité d'immeubles du territoire. Les particuliers ont aussi la possibilité d'acquiescer des composteurs individuels.

Mercredi, Emmanuelle, David, Marie et Mathieu ont donc œuvré avec François Fourmoux afin de décortiquer le contenu des poubelles. « On a pesé les bacs pleins et ensuite, on trie et on pèse flux par flux, explique Emmanuelle. On sépare les textiles, les biodéchets, ce qui devrait aller dans les conteneurs de la déchetterie, les emballages ».

Au plan national, on recueille 9 kg de textiles par habitant et par an. Sur le territoire géré par le Valrom, on est entre 2 et 3 kg. « On se demande ce que deviennent les textiles, ajoute François, les habitudes entre population rurale et urbaine sont différentes ». Et ce que les gens ignorent parfois, c'est que les textiles, même déchirés ou tachés, peuvent être mis dans les bornes prévues à cet effet. « Ça devient des chiffons pour l'industrie ou des isolants pour les habitations, précise Emmanuelle. Le principal, c'est de ne mettre dans les bornes que des textiles lavés et secs ».

« Il y a moins de biodéchets que ce qu'on aurait pu craindre, mais aussi moins de produits recyclables »

Parmi les déchets qui ont été identifiés lors de cette opération, beaucoup auraient pu aller à la déchetterie. « On a trouvé un étendoir à linge, de la ferraille, du bois, détaille François, mais aussi, ce qui peut être dangereux pour nos agents, une bouteille de gaz pour le camping qui n'était pas vide. On a aussi inventorié des piles, des produits toxiques, des médicaments... ». Seuls 34 % des déchets étaient vraiment des ordures ménagères destinées à être dans ces bacs.

Le service déchets compte donc, en fonction de ces résultats, réorienter sa communication pour sensibiliser au mieux la population à la nécessité de faire le tri des déchets. « Toutefois, il y a moins de biodéchets que ce qu'on aurait pu craindre, constate l'équipe, mais aussi moins de produits recyclables. C'est mieux qu'en 2012 ». ■

POYET

Des panneaux photovoltaïques en 2020

Le site du Poyet devrait voir l'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur les casiers d'enfouissement dont l'exploitation est à présent terminée. Un projet de revalorisation voulu par le Valatom, responsable de l'exploitation du site.

Le site du Poyet compte trois casiers d'enfouissement de déchets non dangereux et deux d'entre eux sont pleins. Ils ont été définitivement bouchés l'an dernier, et c'est pour les revaloriser que le projet est initié par le Valatom.

Deux hectares de panneaux

Le Poyet devrait prochainement accueillir 14.000 m² de panneaux photovoltaïques installés sur une surface de plus de deux hectares. « Nous allons ainsi reconfigurer le site, explique Jean-Claude Daurat, président de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Et lui donner un aspect paysager un peu plus heureux. Le photovoltaïque permettra de mettre à profit l'espace et la res-



Plus de deux hectares vont être revalorisés grâce à ce projet.

source économique. Nous avons fait avancer le projet assez rapidement et c'est la société Sergies qui a été retenue pour mener les études et constituer le dossier.»

Sergies, créée en 2001, est une entreprise du groupe Energies Vienne. Elle travaille sur le développement des énergies renouvelables. « Les mo-

dules qui seront installés sont assemblés en France, précise Réda Tarroufi, ingénieur projet. Comme on ne pourra pas creuser pour ne pas endommager les casiers, on utilisera des longrines en béton pour stabiliser les structures. La puissance qui sera obtenue sera de 2.500 MWh, soit environ l'équivalent de la consommation de

1.300 personnes hors chauffage. » L'électricité ainsi produite sera réinjectée dans le réseau et toujours consommée au plus près de sa source.

Outre la demande de permis de construire qui devrait être déposée en mars, Sergies va présenter un dossier à la Commission de régulation de l'énergie. Si le projet est

retenu, le prix d'achat de l'électricité produite au Poyet et vendue à Enedis, sera garanti pour une durée de 20 ans.

L'entreprise lance aussi une étude sur les conséquences d'une telle réalisation sur l'environnement. Si les oiseaux qui vivent à proximité ne devraient subir aucune gêne, les éventuels impacts sur le paysage, entre autres, seront anticipés pour être évités ou réduits. Pour remédier au problème de visibilité des villages voisins de Puvic et de Chassagnolles, des haies seront implantées. Concernant Etagnon, rien n'a été décidé mais le problème sera étudié suite à la demande de l'un des habitants.

Un coût de 2 millions d'euros

Quand le dossier sera finalisé, une enquête publique sera mise en place par l'entreprise. Les habitants auront de cette manière accès à l'ensemble des do-

cuments en mairie. Un commissaire enquêteur transmettra ensuite les avis de la population et Sergies aura deux semaines pour répondre. L'avis final, favorable ou non, sera donné par le préfet.

La réalisation représente un coût de 2 millions d'euros. Pour réunir cette somme, outre un emprunt, c'est un financement participatif qui sera proposé aux habitants de la commune. Ceux-ci pourront prendre des obligations qui leur seront rémunérées à 4 ou 5 %. « Si le financement participatif ne suffit pas sur la commune, nous élargirons l'offre à la communauté de communes, voire à un périmètre plus large, précise Julien Mery. Cette démarche permet d'intégrer les citoyens au projet. »

L'exploitation devrait démarrer en 2020 pour une période de trente ans. « Ensuite, on démonte et on recycle, précise Réda Tarroufi. L'ensemble des composants des panneaux sont recyclables », conclut ce dernier.

LAURENCE TOURNÉBIZE

ÉDUCATION ■ Il opposait trois élèves de seconde Bac Pro « technicien de scierie » et deux en 1^{re} année de CAP

Un Prix des Métiers dédié au sciage

Le Prix des Métiers, organisé par le Rotary Club ambertois depuis l'an dernier, s'est déroulé mardi dans les locaux du CFA. Si l'an dernier, l'épreuve concernait la formation en boulangerie, c'est cette fois la scierie qui était à l'honneur.

Il s'agissait de cinq jeunes mardi à concourir pour le Prix des Métiers, décerné par le Rotary Club ambertois. Trois élèves de seconde Bac Pro « technicien de scierie » et deux en 1^{re} année de CAP « conducteur opérateur de scierie » se sont affrontés sur une épreuve d'une journée.

Le challenge : fabriquer les différentes pièces composant un composteur de quartier. Le modèle, réalisé par la société Alterre Idées, basée à Riom, est en fait celui que la communauté de communes a choisi d'installer sur divers sites du territoire. C'est d'ailleurs le service déchets d'Ambert Livradois-Forez qui a fourni le modèle à reproduire.

Reproduire à l'identique
Bien sûr, les élèves de la section scierie ne sont pas menuisiers. Il ne leur a donc pas été demandé de refaire des composteurs. Ils ont dû en étudier toutes les pièces afin de les reproduire à l'identique. Une fois les mesures prises, plusieurs étapes se sont succédées pour la fabrication : tout d'abord, mesures et volumes des billes de bois ont été pris avant le passa-



CANDIDATS. Thierry (Z à gauche) a remporté le Prix des Métiers 2018.

ge à la scie principale pour les premiers débits. Cette opération se fait grâce à une ligne de sciage commandée depuis une cabine. On est donc bien loin de l'image des scieurs de long d'il y a quelques décennies. Ensuite, le bois passe à la déligneuse où les élèves doivent effectuer les coupes en largeur.
« Le but est que tout se fasse en travaux pratiques tournants, explique Gérard Vial, directeur délégué aux formations. Chaque élève passera au moins une fois sur chaque poste de fabrication au cours de la journée. » Pour la troisième étape, les jeunes sont passés à l'atelier bois et ont effectué le tronçonnage, découpe

des pièces à la bonne longueur. A ce niveau, les pièces étaient presque achevées. Il ne restait qu'à les trier pour éliminer celles présentant nœuds ou défauts, à les classer, et à les cercler pour qu'elles soient prêtes à être expédiées.

Parmi les participants, Antoin, 16 ans, vient de Cahors pour suivre la formation Bac Pro à Ambert. Si le jeune homme a tout d'abord fait un stage en charpente, il s'est ensuite tourné vers la scierie durant les vacances : « Je ne crois pas que je vais rester dans cette branche, avoue-t-il. Le travail est un peu répétitif pour moi. Ce que je voudrais, c'est m'orienter vers

la menuiserie. »

« Ça me plaît bien »

Les membres du jury lui ont toutefois conseillé de terminer sa formation, au moins jusqu'au CAP, afin de valider un diplôme, ce qui rendra son passage à Ambert tout de même fructueux. Arthur, lui, est un peu là par défaut : « Je suis arrivé à Ambert récemment, explique le jeune homme de 17 ans. J'aurais aimé aller vers la chaudronnerie mais l'internat ne m'attirait pas vraiment. Je suis venu aux portes ouvertes du lycée l'an dernier et j'ai découvert cette formation. J'étais un peu dans le flou au départ mais fi-

nalement ça me plaît bien. » Biba, quant à lui, est arrivé de Gambie en 2015. « Je voulais faire serveur, puis boulanger, explique-t-il. J'habitais à Paris mais je venais ici en vacances dans ma famille d'accueil. Finalement, je suis resté. J'ai 18 ans et je passerai mon CAP dans un an. La scierie me plaît et il y a une très bonne ambiance dans l'entreprise où je fais mon apprentissage. »

Cinq jeunes en lice pour le Prix des Métiers

Autre candidat très impliqué dans son travail, Moman, 18 ans, qui est venu du Pakistan il y a deux ans. « J'ai déjà travaillé dans le bois chez moi, explique-t-il. Ça me plaît beaucoup. » Et en le voyant travailler, on pouvait remarquer que le jeune homme était très à l'aise, concentré et même prêt à aider ses camarades. Mais le lauréat de cette journée, c'est Thierry Crozilhas. Le jeune homme vient du collège d'Olliergues et est très assidu. Il réalise la partie pratique de son apprentissage à Chaumont-le-Bourg, dans l'entreprise ELP. C'est donc lui qui a obtenu le suffrage du jury. Absent lors de la remise des prix, le jeune homme a toutefois gagné une tenue complète de scieur et pourra présenter un dossier pour le prix du district, cette fois. S'il remporte ce nouveau prix, il se verra attribuer la somme de 750 €. ■

LYCÉE BLAISE-PASCAL

Le Prix des Métiers a récidivé au CFA

Mardi 6 mars, le Rotary Club ambertois organisait pour la deuxième année consécutive le Prix des Métiers au CFA du lycée Blaise-Pascal. Cette année, c'est la scierie qui était à l'honneur.

Pour cette épreuve d'une journée, cinq élèves en 1^{re} année de CAP Conducteur opérateur de scierie et de seconde bac pro Technicien de scierie étaient en compétition. Les cinq jeunes devaient réaliser les différentes pièces constituant un composteur prêt par le Service déchets de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Un modèle de composteur de quartier, fabriqué par Alterre Idées, une société riomaise.

Cinq ou six composteurs à assembler

« La base du projet est de déliter le bois pour reproduire les différentes pièces qui composent le composteur », explique Gérard Vial, directeur délégué aux formations.



Thierry Crozilhas, élève de seconde bac pro à Olliergues, ici à la déligneuse, a remporté le Prix 2018.

Les élèves devaient donc prendre les billes de bois, mesurer dimensions et volumes. Ils passaient ensuite à la scie principale pour les premiers débits puis à la déligneuse pour les coupes en largeur. Le tronçonnage, qui permet la mise à longueur des différentes pièces, donnait

ensuite des produits presque finis. « Enfin, les concurrents doivent classer le bois, éliminer les pièces qui comportent nœuds ou défauts dans le bois, chose qu'on ne peut constater qu'une fois le bois scié. Pour finir, ils cerclent et remplissent les différentes pièces qui seront prêtes à

expédier, ajoute Gérard Vial. Ils vont ainsi réaliser de quoi assembler cinq ou six composteurs. »

Durant l'épreuve, chaque élève a été amené à passer au moins une fois sur chacun des postes de fabrication. Les membres du jury ont suivi l'ensemble du travail et observé le sa-

voir-faire, l'application, la concentration de chaque compétiteur.

Thierry Crozilhas, élève d'Olliergues, vainqueur

En fin d'épreuve, les candidats ont été invités à un échange avec les membres du jury, au cours duquel ils ont pu expliquer le choix qu'ils ont fait de leur

formation, leur motivation à se tourner vers les métiers de la scierie.

C'est finalement Thierry Crozilhas, élève de seconde bac pro, qui a remporté les suffrages. Le jeune homme vient d'Olliergues et semble s'être très bien adapté au métier de scieur. Malheureusement, Thierry a dû s'absenter avant la fin de la journée et n'a donc pas pu être là pour la remise des prix. Il remporte néanmoins le Prix des Métiers 2018 décerné par le Rotary Club d'Ambert. En tant que lauréat, il pourra en outre présenter un dossier pour participer au Prix qui est décerné au niveau du district. Le jeune qui remportera l'épreuve se verra attribuer un chèque de 750 €.

Pour conclure la journée, Gérard Vial a tenu à féliciter les compétiteurs :

« Vous êtes peu nombreux cette année, mais vous êtes très agréables dans votre comportement. Vous arrivez d'horizons différents, avec des cultures différentes et ça se passe bien. Il y a une bonne émulation et surtout un excellent esprit d'équipe. »

LAURENCE TOURNIBET

2^{ème} trimestre 2018

ENVIRONNEMENT ■ Balade organisée par Ambert Livradois-Forez pour visiter les points équipés de composteurs A dos d'ânes, le « Compost'tour » a su profiter du soleil

Les averse du matin n'ont pas découragé les participants au « Compost'tour » qui ont pu finalement bénéficier d'un temps magnifique lors de cette balade.

Le convoi est parti des composteurs de l'hôpital, en direction de la résidence Fontaine de Goye où les promeneurs ont pu échanger avec une résidente, ravie de partager son expérience. Puis le groupe s'est dirigé jusqu'aux jardins Nature et aux HLM de La Masse où les ânes les ont quittés pour repartir dans leur pré. Des curieux ont



BALADE. Accompagnée par les ânes de l'association Adada.

rejoint les randonneurs tout au long du cortège et beaucoup de personnes interloquées par ce convoi extraordinaire l'ont observé depuis leurs fenêtres, balcons ou vitrines.

Pour récompenser les efforts de chacun lors de cette balade sous le soleil, le groupe a fini autour d'un goûter offert par la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, et les participants ont pu discuter de compostage, de paillage mais aussi des couches lavables et des gobelets réutilisables. Au to-

tal, 16 personnes ont été sensibilisées au compostage lors de cette action. Des enfants et des jeunes ont pu rencontrer des anciens et bénéficier de leurs conseils avisés. Enfin, cerise sur le gâteau, des ânes de l'association Adada seront parrainés par certains des participants afin de soutenir cette structure locale. Une belle action à reconduire et qui, espèrent les organisateurs du service déchets, donnera envie à de nouveaux participants de les rejoindre pour de prochaines éditions. ■

■ JOB

Job placé sous le signe du compostage

Vendredi 6 avril, le village s'est mobilisé autour des nouveaux sites de compostage. Des équipements ont été installés par le service déchets de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, en partenariat avec la municipalité. Après l'Ehpad « Les Versannes », deux nouveaux sites de compostage ont été installés la semaine dernière : dans le bourg et dans le parc des Mélèzes, pour les huit logements intercommunaux.

Le matin, les 74 enfants de l'école sont venus découvrir le composteur de quartier récemment installé devant le bâtiment de la cantine « La Farandole ». Cet équipement,



DÉCOUVERTE. Les enfants de l'école ont pu voir le composteur qui recueille les déchets de la cantine.

inauguré l'après-midi avec les habitants et la municipalité, recevra les déchets de cuisine des résidents du bourg qui ne peuvent

pas composter chez eux. Le service déchets d'ALF a pour ce faire distribué aux habitants présents un petit seau destiné à trier

leurs déchets de cuisine pour ensuite les vider dans le composteur du bourg. Le composteur est ouvert à tous. Les personnes n'ayant pas pu venir au démarrage peuvent venir récupérer un bio-seau en mairie.

Dans le parc des Mélèzes, des composteurs ont été installés pour les locataires de la résidence. À chaque installation, la population a été rencontrée et formée à la pratique du compostage.

Prochainement, un site de compostage sera installé au cimetière de Job, afin de trier les végétaux des autres déchets. ■

➔ **Pratique.** Pour plus d'informations, contacter le service déchets au 04.73.82.76.91.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALF ■ Réunion

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de promotion de l'éco-consommation, la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez, en partenariat avec Lilominots et Créakaï, organise une réunion d'informations sur les couches lavables, vendredi 8 juin, à 9 h 30, dans les locaux de Lilominots, 22 avenue du 11-Novembre à Ambert.

À l'issue de la réunion, deux kits de couches lavables pourront être prêtés pendant un mois aux parents désireux de se lancer dans cette aventure. Renseignements et inscriptions au 06.95.28.91.65. ■

COLLECTIVITÉS

Une charte d'entretien pour les espaces publics



Plusieurs communes n'utilisent déjà plus de produits phytosanitaires dans le Livradois-Forez. (RÉGIONAL DE COSNE)

La première charte d'entretien des espaces publics a été créée en 2008 par la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Basse-Normandie. L'objectif : accompagner les communes dans la réduction des produits phytosanitaires, par anticipation aux obligations légales.

Déployée en Auvergne en 2011, 240 communes de l'ex-région sont aujourd'hui engagées dans cette démarche. Parmi elles, 39 communes du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez.

« Il y a trois niveaux d'engagement », explique Christophe Bras, de la cellule environnement à la

Fredon Auvergne. Le premier : pour les communes s'engageant à améliorer leurs usages, à réaliser des efforts pour réduire son utilisation des produits phytosanitaires et à informer ses habitants.

Le deuxième : pour celles s'engageant fortement à ne plus utiliser des produits lorsqu'il y a un risque pour l'eau.

Le troisième : pour celles n'utilisant plus du tout de produits phytosanitaires. Et elles sont déjà plusieurs à avoir franchi le pas dans le Livradois-Forez : Châtelton (voir ci-dessous), Courpière, La Monnerie-le-Montel, La Renaudie, Novacelles ou encore Saint-Bonnet-le-Chastel.

LE POINT DE VUE DE...

Jean-Claude Daurat

Président de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez



Plusieurs communes de votre territoire se sont récemment engagées à respecter la charte d'entretien des espaces publics (voir ci-dessus). Comment l'expliquez-vous ?

Notre communauté de communes est dans une démarche de sensibilisation des communes à de nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics. Nous avons fait des préconisations pour changer les habitudes et nous avons surtout décidé de mettre à la disposition des communes volontaires du matériel alternatif [Notamment des tondeuses autoportées pour tondre et désherber, matériel à conducteur marchand, binettes cyclopédiques, ndlr].

Depuis un mois, le matériel (*) a donc été déployé sur tout le territoire et nous accompagnons les communes volontaires [39 sur les 58 qui composent la communauté de communes, ndlr], et nous sommes heureux car elles sont nombreuses, dans ces nouvelles pratiques.

Il y a donc une réelle volonté politique d'Ambert Livradois-Forez derrière ces récentes adhésions ?

Tout à fait. Notre territoire a récemment été labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Adhérer à cette charte d'entretien des espaces publics allait donc dans cet engagement général. Cela s'inscrit également dans un ensemble d'actions : l'achat de véhicules électriques, des démarches d'économie d'énergie...

(*) Coût du matériel : 185.000 € HT subventionnés à 80 % par le label TEPCV.

AGENDA

AMBERT LIVRADOIS-FOREZ. Réduction des déchets. Le service déchets de la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez sera présent sur les marchés du territoire, dans le cadre de la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri sélectif, pour répondre aux diverses interrogations. Mardi 3 juillet à Viverols, jeudi 5 à Ambert, mardi 10 à Saint-Anthème, mercredi 11 à Cunlhat, lundi 16 à Arlanc, samedi 21 à Olliergues, dimanche 22 à Marsac et jeudi 26 à Saint-Germain-l'Herm. Renseignements au 04.73.82.76.91. ■

AMBERT LIVRADOIS FOREZ ■ Journée technique sur le « Zéro phyto »

Une « zone test » créée à Viverols

Dans le cadre du contrat territorial, la Comcom Ambert Livradois Forez accompagne les communes dans la suppression des produits phytosanitaires. Une journée était ainsi organisée à Viverols.

L'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017. Cela se traduit par une interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Élus et agents des espaces verts

Dans le cadre du contrat territorial de l'Ance du Nord, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (CCALF), par maîtrise d'ouvrage déléguée, poursuit son accompagnement auprès des communes dans la suppression des produits phytosanitaires. Ainsi, une journée technique (*) sur



EXEMPLE. Débroussaillage des bordures de trottoir en remplacement de l'utilisation des désherbants chimiques PHOTO D'ILLUSTRATION

la réduction des produits phytosanitaires a réuni 30 personnes, dont des élus et des agents des espaces verts des communes de La Chaulme, Le Monestier, Saint-Clément-de-Valorgue, Églisolles, Sauvessanges, Tours-sur-Meymont,

Arlanc, Saillant, Craponne-sur-Arzon et Viverols.

Après un mot d'accueil de Christian Alexandre, maire de Viverols, et d'Eric Dubourgnoix, vice-président Eau-Environnement, les élus et les agents du territoire ont échangé sur l'impact des produits sur

la santé et l'environnement avant de réaliser une expérience nouvelle, en direct, sur la commune de Viverols. L'ensemble des élus et des agents ont ainsi participé à créer, sur une zone test, un enherbement et une végétalisation via des plantes vivaces. L'après-midi s'est poursuivie par la visite des sites fleuris et des vivaces en pieds de mur ainsi que par la visite du cimetière de Saillant, où se poursuit la deuxième phase d'enherbement.

Cette journée d'échanges entre communes sera renouvelée chaque année, pendant la durée du contrat territorial (2016-2021). L'objectif est de diminuer progressivement la part des produits chimiques par la mise en place progressive de méthodes alternatives de désherbage et d'accompagner les communes dans l'adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics. ■

(*) La journée a été coanimée par Christophe Bras et Lucie Gourbault de la Fredon Auvergne et encadrée par Elodie Printin-hac, chargée de mission du contrat territorial à la CCALF.

ENVIRONNEMENT ■ Des matériels pour le désherbage des espaces verts et publics acquis avec l'intercommunalité

Le désherbage sans pesticides s'organise

Désherber sans pesticides est devenu une obligation. À Ambert et en Livradois-Forez, du matériel adapté a été acquis afin d'être encore plus réactif, sans être nocif.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'application de la loi Labbé sur la transition énergétique, les collectivités territoriales ne peuvent plus avoir recours aux pesticides pour l'entretien des espaces verts, voiries et espaces accessibles au public, à l'exception des cimetières et terrains de sport.

La ville d'Ambert est, depuis plusieurs années, engagée dans la démarche « Zéro phyto » et utilise des méthodes alternatives pour le désherbage. Mutualisés entre différentes communes du territoire, de nouveaux outils viennent d'être mis à disposition des agents du service environnement par la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez (ALF).

Comme 38 autres communes engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics de la Fredon Auvergne, la ville d'Ambert s'est vu dotée de plusieurs matériels pour le désherbage de ses espaces verts et espaces publics. Et ce, grâce à une commande groupée passée par ALF. L'intercommunalité a ainsi fait l'acquisition, dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), de plusieurs outils permettant aux communes de son territoire de mettre en ap-



DÉSHERBAGE. Plusieurs nouveaux outils de désherbage des espaces verts et espaces publics ont été acquis par la communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez.

plication les nouvelles dispositions.

Mutualiser l'utilisation des équipements

Depuis la mi-mai et après une demi-journée de formation pour les agents, le service environnement d'Ambert peut ainsi utiliser un désherbeur pour surface en stabilisé ou gravillonnée ; un désherbeur tracté pour

vastes ; un réciprocaté pour couper l'herbe en centre-ville, sans projection et une binette.

Pour permettre la mutualisation des équipements, un site internet a également été créé : il permet aux communes de consulter l'ensemble du parc matériel de désherbage. Elles peuvent ainsi réserver le matériel de leur choix après avoir vérifié sa disponibilité grâce à des agendas mis à jour à chaque ré-

servation.

En parallèle, toujours concernant l'engagement « Zéro phyto », la ville d'Ambert a acquis plusieurs équipements, dans le cadre de ses investissements en 2018 : un désherbeur thermique à gaz pour les zones à l'accès plus réduit ; une tondeuse qui broie l'herbe sans la ramasser. Des outils qui viennent s'ajouter à la désherbeuse à eau chaude et à la balayeuse

équipée d'un bras de désherbage, sillonnant déjà la commune.

Ces nouvelles pratiques ont profondément modifié le travail du service. Le désherbage sans pesticide demande plus de temps, du matériel et des méthodes diversifiées selon les surfaces ainsi que de l'anticipation pour planifier des passages beaucoup plus fréquents. « Nous faisons en sorte de passer une fois par mois, en moyenne, sur les principaux axes du centre-ville, avec les différents outils à notre disposition », indique Kévin Neel, responsable du service. « La commune a été contrainte d'investir pour ne pas se faire gagner par la végétation. Ce nouveau matériel nous aide à être plus efficace et à essayer d'être plus réactifs ». Un nouveau fonctionnement qui implique que la végétation spontanée ne doit pas être perçue comme nuisible par la population.

50 % du temps de travail avec le désherbage

« Le désherbage représente, sur la période estivale, 50 % du temps de travail pour nos agents, pour pouvoir traiter les rues, massifs, allées et autres pieds d'arbres », estime Kévin Neel. « La commune entretient les espaces publics sans aucun traitement chimique. Acceptons la végétation spontanée pour préserver la biodiversité et notre santé. Les habitants sont aussi invités à participer à l'entretien des trottoirs et pieds de mur en adoptant les bons gestes écocitoyens au quotidien », achève le responsable du service. ■

Des portes ouvertes autour du traitement des déchets



ENVIRONNEMENT ■ Jeudi 11 octobre, le service déchets de la communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez ouvrira les portes des installations de traitement des déchets. Rendez-vous à 9 heures devant la déchetterie. De 9 heures à 12 heures, une visite du site du Poyet sera proposée. Les visiteurs pourront découvrir la déchetterie, la plateforme de compostage, le quai de transfert, le centre d'enfouissement des déchets et le centre de tri Claustre Environnement. De 12 heures à 13 heures, pique-nique tiré du sac dans une salle du service déchets, rue Anna-Rodier (ex-Sivom). À 13 heures, départ en bus pour le pôle multi-filières Vernéa (incinérateur) de Clermont-Ferrand, retour vers 18 heures.

PRATIQUE. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du service déchets au 04.73.82.76.91 au plus tard le 1^{er} octobre (limité aux 50 premiers inscrits).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALF ■ Réunion

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de promotion de l'éco-consommation, la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez, en partenariat avec Lilominots et Créakaï, organise une réunion d'informations sur les couches lavables, vendredi 8 juin, à 9 h 30, dans les locaux de Lilominots, 22 avenue du 11-Novembre à Ambert.

À l'issue de la réunion, deux kits de couches lavables pourront être prêtés pendant un mois aux parents désireux de se lancer dans cette aventure. Renseignements et inscriptions au 06.95.28.91.65. ■

ENVIRONNEMENT ■ Des kits de couches lavables pour bébés prêtés au service déchets d'Ambert Livradois-Forez

Les couches lavables font leur chemin

En deux ans, une tonne de déchets produite : c'est ce que représentent les couches jetables pour un seul enfant. ALF propose une autre solution, celle des couches lavables.

Le Service Déchets d'Ambert Livradois-Forez (ALF) propose depuis peu le prêt de kits de couches lavables pour bébés. Une façon d'offrir aux jeunes parents la possibilité de tester plusieurs modèles et d'adopter, ou non, cette solution plus écologique. ALF est la seule communauté de communes du département à proposer ce système de prêt.

Toujours, dans la politique de réduction des déchets menée par ALF, c'est une nouvelle offre qui vient sensibiliser à l'éco-consommation. « En deux ans et demi, un enfant produit une tonne de déchets rien qu'en couches jetables, indique Emmanuelle Piron, chargée de mission "économie circulaire". C'est loin d'être négligeable. Ces couches vont à l'incinérateur avec les ordures ménagères. Pour les étourdis à qui il arrive de mettre les couches de leur bébé dans les sacs jaunes, il est bon de rappeler qu'aucune couche n'est compostable ou recyclable. Il faut les mettre dans les ordures ménagères ! »

Des traces de glyphosate

De récentes études ont montré la présence de substances toxiques dans des couches, y compris dans les marques écologiques. 60 millions de



MODÈLES. Jolies et colorées, les couches lavables sont aussi plus saines.

consommateurs a pointé le problème à deux reprises en évoquant la présence de composés organiques volatiles. On a même relevé des traces de glyphosate. « Avec les couches dites écologiques, on va un peu faire baisser l'impact environnemental par rapport aux couches

standards, insiste Emmanuelle, mais on ne se débarrasse pas des substances nocives ». Un constat qui peut inquiéter quand on sait que ces produits se retrouvent 24 heures sur 24 en contact avec la peau de bébé.

Outre l'aspect santé, la couche

lavable a aussi l'avantage d'être plus économique : « Avec les jetables, on est dans un budget pour deux ans et demi, allant de 800 € pour les marques discount jusqu'à 2.500 € pour les plus chères, précise Emmanuelle Piron. Les couches lavables, elles, représentent un investissement total de 400 € ».

Mais les couches lavables sont vues parfois comme quelque chose d'arriéré. « A cela je réponds que le contenu de la couche reste le même, qu'elle soit jetable ou lavable, sourit Emmanuelle. Et dans la couche lavable, on met un feuillet de cellulose qui récupère les selles et qu'on jette à la poubelle. La couche, elle, passe en machine ». Et aux détracteurs qui pourraient évoquer l'eau utilisée pour laver les fameuses couches, Emmanuelle a la réponse : « Ça utilise de l'eau, bien sûr, mais il en faut beaucoup moins pour laver les lavables que pour produire les jetables ! »

Multitude de modèles

Avec tous ces arguments, certains parents pourraient bien être séduits mais ils sont parfois perdus quand ils cherchent à acheter le produit sur internet. « Il y a une multitude de modèles, explique Emmanuelle. C'est pourquoi nous proposons des réunions avec une information la plus claire et la plus objective possible. Les parents qui le souhaitent peuvent en repartir avec un kit d'essai comprenant plusieurs modèles de couches selon leurs attentes, et selon la morphologie de leur enfant. Certaines couches sont ultra-locales puisque fabriquées au

Brugeron. Ils peuvent tester durant un mois. C'est entièrement gratuit. Nous avons deux kits différents, un pour les tous petits, un pour les plus grands. Et les couches s'adaptent avec un système de pressions ».

« Rien à voir avec les couches de nos grands-mères »

Si certains trouvent encore curieux de laver des couches, Emmanuelle rétorque qu'on n'achète pas de sous-vêtements jetables. « Ça demande une organisation, mais l'arrivée d'un bébé, c'est déjà toute une organisation ». Et pour ceux qui pensent que les couches lavables sont réservées aux femmes au foyer, la réponse, c'est l'expérience personnelle d'Emmanuelle : « J'ai élevé deux garçons avec des couches lavables et en travaillant à plein-temps. Le principe se démocratise dans les crèches, chez les assistantes maternelles. Même les grands-parents s'y font très bien. Ça n'a pourtant rien à voir avec les couches de nos grands-mères ».

Les modèles choisis sont en outre jolis, pratiques : « Quand on a trouvé le bon modèle, c'est plus sûr que les jetables, affirme Emmanuelle. Ça fuit moins, et c'est très confortable ».

► Pratique. Prochaines réunions d'information dans les locaux de l'ancien Sivom, à 13 h 30, les mardi 25 septembre, vendredi 9 novembre, mardi 16 avril et vendredi 28 juin. Inscriptions obligatoires au 04.73.82.76.91.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ■ Équiper une majorité des 58 communes

Le compostage se développe

Dans le cadre de la Semaine nationale du compostage de proximité, qui se tient jusqu'au 8 avril, le service « déchets » de la Communauté de communes ALF a prévu plusieurs manifestations.

Si le compostage est déjà une des priorités pointées par le service « déchets » de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, pour éviter que des déchets organiques ne partent dans les ordures ménagères, il reste encore beaucoup à faire sur le territoire.

Ça commence à Job

L'un des objectifs fixés pour cette année 2018, c'est d'équiper une majorité des 58 communes en composteurs individuels ou de quartier. « Chaque mairie aura le choix selon le type d'habitat, explique Marie Chizelle, technicienne au service « déchets ». Et nous allons commencer cette semaine par Job qui est un peu commune pilote en la matière ».

En effet, la municipalité, déjà impliquée dans la réduction des déchets, a choisi de répondre favorablement à de nombreux équipements : le 6 avril, ce sont d'abord les logements intercommunaux de la résidence Les Mélèzes qui bénéficieront de



COMPOSTEURS. Pour éviter que des déchets organiques ne partent dans les ordures ménagères, il reste encore à faire sur le territoire.

trois composteurs. Un autre sera inauguré au cœur du village et servira aussi bien aux particuliers qu'à la cantine scolaire. La journée permettra en outre de présenter cet

équipement aux enfants de l'école. La commune a aussi décidé d'agir pour réduire les déchets verts, en utilisant prochainement le broyeur de branches de la communauté

de communes et en mettant en place une zone de dépôt pour végétaux aux abords du cimetière. « On s'est aperçu que les fleurs fanées et autres restes végétaux des cimetières partaient presque toujours dans les ordures ménagères, explique Marie Chizelle. Nous travaillons auprès des communes pour aider à la gestion de ces déchets ». Enfin, cet été, le service déchets travaillera sur les besoins de la population de Job en matière de broyage, et ce afin d'éviter au maximum que les habitants ne doivent se déplacer jusqu'à la déchetterie d'Ambert. ■

■ Le Compost'tour, le 4 avril

Autre action pour cette semaine emblématique, le Compost'tour : une balade organisée le 4 avril et qui permettra aux participants de découvrir les différents points d'Ambert équipés de composteurs. Cette animation se fera avec la participation de trois ânes de l'association Adada, que les enfants pourront promener à tour de rôle. « Le but est d'expliquer que le compostage est un circuit ultra court, précise Emmanuelle Piron, chargée de mission, et de montrer qu'il est bon de rapporter au sol tout ce qui peut l'être ». ■

4^{ème} trimestre 2018

Tout savoir sur le traitement des déchets

ENVIRONNEMENT. Jeudi 11 octobre, le Service déchets de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez ouvrira les portes des installations de traitement des déchets. Rendez-vous à 9 heures, devant la déchetterie. De 9 heures à 12 heures, c'est une visite du site de la déchetterie du Poyet qui sera proposée. Les visiteurs pourront découvrir la déchetterie, la plateforme de compostage, le quai de transfert, le centre d'enfouissement des déchets ainsi que le centre de tri Claustre Environnement. De 12 heures à 13 heures, pique-nique tiré du sac dans une salle du Service déchets, rue Anna-Rodier (ancien Sivom) en face de l'hôpital. À 13 heures, départ en bus pour le pôle multi-filières Vernéa (incinérateur) de Clermont-Ferrand, retour vers 18 heures.

INSCRIPTIONS. Auprès du Service déchets au 04.73.82.76.91.



DÉCHETS ■ Les élus mobilisés pour sauver les sites d'enfouissement

Le Valtom dénonce « la punition » de l'État

Les élus du Valtom, le syndicat départemental de gestion des déchets, montent au front depuis jeudi. Après avoir voté une motion qui alerte sur la « hausse déraisonnée des coûts de gestion des déchets » par l'État, ils veulent informer les usagers pour éviter d'être pris pour cible.

Hausse des carburants, hausse des taxes déchets, changement imposé par un plan régional pour l'enfouissement... Les élus du Valtom tirent la sonnette d'alarme (voir notre édition du 10 novembre). « Le projet de loi de finances 2019 et le futur plan régional sur les déchets entraînent des hausses sans précédent : une augmentation de 6,4 millions d'euros par an. D'ici 2025, cela représentera 10 euros de plus par an et par habitant ! », s'agace le président Laurent Battut, qui dénonce le « caractère punitif, le matraquage fiscal imposé aux usagers ».

Sites d'enfouissement menacés

Pour éviter un « Balance ton président », les élus ont décidé de monter au créneau. « Il faut que les gens sachent qu'on se mo-



STOCKAGE. Un tiers des déchets est impossible à recycler et doit être enfoui encore aujourd'hui. ARCHIVES FRANCIS CAMPAGNONI

que du peuple », martèle Marcel Aledo, vice-président de Clermont Auvergne Métropole.

Parmi ces changements majeurs, l'un pourrait toucher particulièrement le Puy-de-Dôme. Dans le plan régional de gestion des déchets, qui doit être validé courant 2019, le Valtom évoque le risque qu'il n'y ait « plus aucun site d'enfouissement en

Auvergne d'ici 2027. Ceux de Puy-Long, de Saint-Sauves et d'Ambert sont directement menacés ». Il pointe du doigt l'installation de Roche-la-Mollière (près de Saint-Étienne) qui a reçu récemment « une autorisation avec d'énormes quotas » pour enfouir les déchets ultimes, ce qui pénalise les autres sites de la région. La situation serait « ca-

tastrophique » pour les territoires auvergnats, selon le Valtom : « En plus de la destruction d'emplois directs, on multiplierait les allers-retours alors que nous avons investi massivement dans le pôle de valorisation Vernéa pour produire de l'énergie avec le recyclage des déchets », indique Laurent Battut.

« Colère légitime »

Du côté de la Région, on explique « comprendre les inquiétudes » des élus puydômois. « Je regrette qu'il n'y ait pas eu de moratoire en attendant que le plan soit finalisé. L'État a autorisé dans notre dos le site de la Loire à faire davantage d'enfouissement, alors que l'on doit vraiment aller vers une économie circulaire. L'État est en désaccord avec lui-même ! », constate Éric Fournier, le vice-président de la Région en charge de l'environnement. L' élu régional trouve la situation « injuste » et la colère du Valtom « légitime ». Il suggère que « tout le monde se mette autour de la table pour discuter des solutions ». ■

Fanny Guiné

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ■ Carburants, taxes, extension du tri : des défis qui ont un prix

Des déchets plus coûteux

Ambert Livradois-Forez a abordé en conseil, jeudi, les conséquences liées à l'objectif fixé de recycler 100 % des plastiques d'ici 2022.

Alice Chevrier
alice.chevrier@centrefrance.com

C'est « un sujet de la première importance », selon le président Jean-Claude Daurat. Pourtant, il est arrivé à la fin du conseil communautaire d'Ambert Livradois-Forez qui se tenait jeudi soir, dans l'amphithéâtre du lycée d'Ambert. Ce sujet, c'est la gestion des déchets, et notamment l'augmentation de ses coûts pour les collectivités.

En résumé, la législation se renforce et prévoit qu'en 2022, 100 % des plastiques soient recyclés. Ce qui concerne non seulement les bouteilles et flacons comme aujourd'hui, mais aussi les pots, barquettes, sacs, sachets et films plastiques. Au-delà des bénéfices pour l'environnement, l'avantage sera la simplification du geste de tri pour l'usager, et donc peut-être une réduction des déchets mal triés. Mais cela n'est pas sans conséquence.

« Pour trier les plastiques souples, il faut des unités de tri énormes [...] qui ne peuvent être rentabilisées que par un volume suffisant », explique Jean-Claude Daurat. Ainsi, une étude a été menée afin de déterminer la meilleure solution pour répondre à cette obligation. Le scénario retenu serait celui d'un



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. À partir de 2022, les bouteilles, mais aussi tous les plastiques souples, devront être triés. Sur Ambert Livradois-Forez, la communauté de communes gère uniquement la collecte des déchets (camions-poubelles et déchetteries) et le Valton s'occupe de leur traitement depuis 2014. PHOTO D'ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

équipement départemental, au niveau de Clermont-Ferrand. Alors qu'actuellement, les déchets recyclables sont traités par la société Claustre Environnement, à Marsac-en-Livradois et les non-recyclables sont notamment incinérés à Clermont.

La conseillère ambertoise Simone Monnerie s'est inquiétée de « la disparition d'emplois locaux ». Six emplois sont concernés. Le président a fait savoir que ce transfert ne devrait pas être synonyme de suppression d'emplois. « On travaille avec notre prestataire sur des activités de substitution qui pour-

raient permettre de conserver ces emplois. »

« Après, c'est quand même des systèmes qui sont des aberrations environnementales, a signalé le vice-président Jean-Luc Coupat. On va remettre des camions sur les routes pour emmener tous les déchets à Clermont-Ferrand. »

Une motion sur l'augmentation des coûts

À ces nouvelles obligations, s'ajoutent également l'augmentation du coût des carburants, la hausse de la Taxe Générale sur

les Activités Polluantes (payée par les collectivités et les entreprises) et enfin, le « plan régional de gestion des déchets » qui prévoit – à ce jour – la disparition de tous les sites de stockage en Auvergne à l'horizon 2027. Dans ce cas, le site d'enfouissement du Poyet à Ambert disparaîtrait et les déchets seraient acheminés près de Saint-Étienne.

Contre ces trois derniers éléments, à l'adresse du gouvernement et de la Région, une motion sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets a été adoptée à l'unanimité. ■

DOSSIERS EN BREF

CEE

Du fait d'être TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), le territoire d'Ambert Livradois-Forez a eu le droit de mobiliser 975.000 € de CEE (certificats d'économie d'énergie). Il s'agit d'aides de l'État pour réaliser des travaux de diminution de l'impact environnemental. L'enveloppe consommée « à ce jour est de 958.187 € », a informé Jean-Luc Coupat, vice-président en charge du développement durable.

Sur la partie intercommunale, les CEE permettront de couvrir 68.910 € de travaux. Ceux-ci ont porté sur 18 bâtiments. Des menuiseries ont été remplacées et les modes de chauffage rénovés. En ce qui concerne les bâtiments des communes, 391.510 € de CEE ont permis de réaliser 427.381 € de travaux dans 20 communes. 17 ont remplacé des menuiseries, 8 ont isolé des murs et des planchers, 2 ont rénové leur mode de chauffage et deux autres ont mis en place une isolation extérieure.

Pour l'éclairage public, 497.765 € de CEE ont déclenché 754.811 € de travaux. 20 communes se sont engagées dans la rénovation de leur éclairage pour baisser leur consommation.

Ateliers-relais

Deux ateliers-relais en vigueur depuis 2004 arrivent bientôt à expiration. La société Favier TPL, à Bertignat et les Salaisons Laurent à Tours-sur-Meymont ont émis le souhait de devenir propriétaires de leur bâtiment après avoir remboursé tous leurs loyers à la communauté de communes. « Le crédit-bail est arrivé à terme sans qu'il y ait la moindre difficulté, on ne peut que s'en réjouir », a noté le président.

L'ouverture au public des points touristiques suscite des inquiétudes

C'est la politique touristique d'Ambert Livradois-Forez qui a suscité le plus de débats en conseil communautaire.

Suite à la décision, en juin, de déléguer la compétence tourisme à la Maison du Tourisme (MdT), les élus ont adopté, jeudi, la convention entre ALF et cette association qui est une émanation du Parc Livradois-Forez.

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2019 pour trois ans. Le montant de la contribution financière d'ALF à la MdT est de 399.032 € pour 2019. Les bureaux d'information touristique sont désormais au



VIVEROLS. La nouvelle Maison de services au public devait accueillir l'office de tourisme, mais ce ne sera finalement pas le cas.

nombre de 5 : un principal à Ambert, deux secondaires à Arlanc et Saint-Anthème avec des ouvertures moins importantes et deux « saisonniers » à Olliergues et Saint-Germain-l'Herm. À Viverols et Cunlhat, il n'y aura plus de bureau mais des outils d'information seront mis à disposition dans les Maisons de services au public (MSAP) et les agents de ces deux MSAP pourront être formés par la MdT. « Ce qui va se traduire par un accueil plus large du public » a précisé en avant-propos le vice-président en charge du tourisme Michel Bravard.

Le maire de Viverols, Christian

Alexandre a immédiatement dénoncé la disparition de l'office de tourisme de son village. « La population et le conseil municipal s'en sont émus et une motion a été envoyée », a-t-il annoncé, avant de la lire. La motion souligne que « le nouveau bâtiment tout neuf de la MSAP, qui devait contenir l'office de tourisme va se trouver trop grand ». La même motion a été votée à Sauvessanges. Christian Alexandre a aussi rappelé que les MSAP étaient fermées le week-end. En réponse, le président Jean-Claude Daurat a convenu de prévoir une « présence à l'accueil le week-end et durant

les vacances scolaires. »

L'inquiétude était grande aussi pour Arnaud Provenchère, maire d'Olliergues. La ville a récemment réhabilité un bâtiment pour accueillir l'office de tourisme et il est finalement prévu qu'il ne soit ouvert quotidiennement qu'en juillet et août et le samedi matin en « période moyenne ». Il sera fermé du 1^{er} octobre au 30 avril. Ce qui ne convient pas du tout au maire. Le président a promis de lui « faire une proposition » dans les jours à venir.

Malgré 7 oppositions et 3 absentions, la convention a été adoptée. ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALF ■ Le tri des déchets, c'est aussi à Noël

La période des fêtes de fin d'année est l'occasion pour le Service déchets de la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez (ALF) de rappeler les consignes de tri, notamment pour les emballages moins utilisés durant le reste de l'année, comme le papier cadeau, les boîtes de jouets, les cartons des bûches de Noël ou encore les boîtes de chocolats.

Les personnes qui ont une question peuvent se rendre jeudi 20 décembre, sur le marché dans la cour de l'annexe de la mairie. Contact au 04.73.82.76.91. ■

ENVIRONNEMENT ■ Après des ateliers cuisine et les circuits courts, Tresse Industrie poursuit sa démarche RSE

L'entreprise transmet les bons gestes du tri

Après des ateliers cuisine privilégiant les circuits courts, Tresse Industrie récidive avec des ateliers autour du tri. Le tout s'inscrit dans la démarche RSE de l'entreprise.

L'entreprise Tresse Industrie organisait ces dernières semaines des ateliers de tri et recyclage de déchets. Une occasion pour les salariés de faire le point sur leurs connaissances et lacunes en la matière mais aussi de partager une activité autre que professionnelle.

Philippe Ferréol était directeur des Ressources Humaines jusqu'en 2017. Il est aujourd'hui chargé de la RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise). « Le but est de mettre en place des choses qui n'ont pas forcément à voir avec le travail, mais qui nous lient, explique-t-il ». C'est dans ce sens qu'en 2017, Tresse Industrie avait travaillé en partenariat avec la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez pour mettre en place des ateliers cuisine privilégiant les produits locaux et le circuit court. Ces activités étaient réalisées sur le temps de travail et basées sur le volontariat.

Trois groupes d'une vingtaine de personnes

Aujourd'hui, c'est de nouveau avec Ambert Livradois Forez, et plus précisément le Service déchets, que l'animation a été organisée. Mais cette fois, l'ensemble des salariés est convoqué et tous vont partici-



TRI. Florence Etienne a détaillé aux salariés les différentes erreurs à ne pas commettre en matière de tri.

per au sein de trois groupes d'une vingtaine de personnes. Pour démarrer, Florence Etienne, animatrice « tri et prévention des déchets » et responsable ISO 14.001, détaille les différents types de déchets et la destination qu'il est bon de leur donner. Recyclage, ordures ménagères, déchetterie, chaque objet doit trouver sa juste place.

Ces cours ont suivi d'une série de travaux pratiques. Différents déchets sont à replacer dans le

bon bac par les participants. Enfin, l'animation s'achève par la visite de la déchetterie du Poyet, du site d'enfouissement et de l'entreprise Claustre Environnement.

Pour Adeline, « la visite du site de tri a été hyper instructive. J'avais déjà vu les casiers mais j'ai été impressionnée par le tri des poubelles jaunes. Trois personnes gèrent ce travail. C'est très rapide. J'ai aussi été impressionnée par le compactage

des voitures entre autres. Ça a été une vraie prise de conscience. Cet atelier va me servir ». Et justement, le but recherché par Tresse Industrie, c'est que les salariés appliquent et transmettent les bons gestes en matière de tri.

« Nous avons été les premiers à obtenir le label ISO 14.001 en 2002, précise Philippe Ferréol. C'est le reflet de notre ancrage sur le territoire. Nous vivons dans un milieu agréable, il faut

en profiter. Nous sommes des industriels attachés à des valeurs : la qualité du travail, l'innovation et aussi l'aspect humain. Ici, nous avons une cinquantaine de salariés et les gens ne sont pas des numéros ».

« On est ensemble huit heures par jour, les relations humaines sont importantes »

C'est aussi dans cette optique que l'entreprise a créé une équipe qui participe chaque année à la Cyclo « Les Copains ». Elle a aussi installé une « Biblio Tresse » gérée par les salariés. Prochainement, c'est une tripe qui sera organisée dans les ateliers. « Chacun apportera quelque chose, annonce Philippe Ferréol. On est ensemble huit heures par jour, les relations humaines sont importantes, et les projets qui ne sont pas liés directement au boulot y contribuent ». L'entreprise a aussi travaillé autour de la diététique, de la santé et du bien-être. « On informe sur le yoga, la sophrologie, ajoute le responsable RSE. Après, les gens vont plus loin s'ils le souhaitent. On est à leur écoute. On met des choses conviviales dans l'entreprise. Ce qu'on souhaite, c'est que les gens s'y sentent le mieux possible. Être performant dans une dynamique positive, c'est beaucoup plus agréable ».

CONSOMMATION ■ Des conseils prodigués par Emmanuelle et Aurore du service déchets d'Ambert Livradois-Forez

Nos astuces pour réveillonner responsable

Faire la fête mais tout en gardant un œil sur la planète. Ce sont les bons gestes que propose le service déchets d'ALF pour la fin d'année.

François Jaulhac
francois.jaulhac@centrefrance.com

A moins d'une semaine des fêtes, c'est le rush pour remplir sa hotte de cadeaux de Noël. Mais avez-vous déjà pensé à l'après réveillon ? Un 26 décembre qui est un des jours les plus chargés pour la collecte des déchets. Une hausse « de 10 à 20 % pour les emballages et de 20 % pour le verre collecté », annonce Aurore Hermillon, éco-conseillère au service déchets de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez (ALF). Pour ne pas faire rimer Noël avec déchets, elle était hier sur le marché d'Ambert en compagnie d'Emmanuelle Piron, chargée de mission économie circulaire à ALF afin de dispenser quelques conseils pratiques.

1 Faire sa décoration de Noël soi-même. Plutôt qu'investir



dans de la décoration coûteuse, emballée et passée de mode l'hiver prochain. Emmanuelle et Aurore proposent de la réaliser soi-même. Avec du bois et des végétaux pour une décoration naturelle et, qui plus est, tendance cet hiver.

2 Pour la table des fêtes. Là encore, on pense durable avec des nappes et serviettes en tissu plutôt que du jetable. Idem pour la vaisselle où le service de mamie peut être délicieusement vintage sur la table.

3 Des cadeaux zéro déchets. « La tendance est aux cadeaux dits dématérialisés, explique Emmanuelle Piron, c'est-à-dire sans déchets ». Péle-mêle, on vous propose des abonnements pour des salles de sport



ENVIRONNEMENT. Aurore Hermillon et Emmanuelle Piron tenaient un stand jeudi, devant la mairie annexe d'Ambert, afin de présenter leurs trucs et astuces pour un réveillon éco-responsable.

idéal pour perdre le petit surplus accumulé durant les repas carillonnés ou entretenir sa forme - des places de concerts, de spectacles ou au cinéma « La Façade », sur des sites de téléchargement de musique ou de film, des places de musées, un séjour dans un parc d'attractions, un bon cadeau... « On peut aussi imaginer des heures de service à domicile pour du ménage ou du baby-sitting », poursuit la chargée de mission.

La tendance est aussi, depuis plusieurs années, au « DIY » (*Do it yourself, faites-le par vous-même, N.D.L.R.*) d'où des cadeaux, là encore personnalisés tels un kit « SOS cookies » : un bocal en verre contenant tous les ingrédients pour préparer cette pâtisserie. Simple et bon ! « Nous sommes aussi sur un territoire

où il y a cette tradition du faire soi-même, estime Aurore Hermillon. Avec une population vieillissante, les mamies aiment offrir des confitures par exemple ».

« Un vrai cadeau qui a en plus un impact environnemental bien inférieur à un cadeau neuf »

Enfin, il y a aussi la possibilité des cadeaux d'occasion. Emmanuelle Piron propose ainsi un tour sur le site web de « Zero Waste France » qui propose des petites cartes postales à rajouter avec votre cadeau. Et Emmanuelle de prévenir : « Ce n'est pas de la radinerie, mais un vrai cadeau qui a en plus un impact environnemental bien inférieur à un cadeau neuf ».

4 De l'énergie verte plutôt que du jetable dans les jouets. Votre petit veut quand même le dernier jouet à la mode, fonctionnant avec des piles ? Pas de souci, on peut aussi le mettre au vert avec des piles rechargeables ou, mieux, une batterie.

5 Du furoshiki pour emballer de façon chic et écolo vos ca-

deaux. Sachant que les papiers cadeaux, généralement onéreux, finissent invariablement à la poubelle, déchirés en quelques secondes et chiffonnés, une solution éco-responsable existe : celle du *furoshiki*, une technique japonaise traditionnelle. Comprenez des emballages tissus, imprimés ou non, permettant d'emballer tous types de présents. Une solution de plus en plus primée, même par de grandes enseignes. Emmanuelle et Aurore tiennent d'ailleurs à disposition du public une petite fiche présentant les différents modes de pliage, selon le volume du cadeau.

Le pliage, ce n'est pas votre truc ? Papier journal ou kraft mis joliment en forme feront aussi mouche. Eux, comme les emballages cadeaux tradition-



nels d'ailleurs, se destineront après les fêtes au bac des déchets recyclables (jaune).

6 Après le réveillon, on ne perd pas les bonnes habitudes. Boîtes en carton, bouteilles plastiques, emballages papier ou carton iront avec les déchets recyclables ; les bouteilles en verre, dans les colonnes prévues à cet effet ; le papier bulle, le plastique protégeant la poupée de la petite, les emballages de papillotes ou de chocolats par exemple dans le bac à ordures ménagères ; les épluchures se destineront au composteur.

7 Pas de gaspillage également avec les aliments. « Les périodes de Noël sont généralement celles de l'opulence avec beaucoup de gaspillage alimentaire. Avec des denrées très chères comme du saumon, du foie gras, c'est dommage », note Emmanuelle Piron. D'où leurs conseils de « réutiliser les restes, d'en distribuer aux invités ou de les congeler ».

► **Pratique.** Pour plus de renseignements : service déchets au 04.73.82.76.91 ou déchets@ambertlivradoisforez.fr



INFO PLUS

Déchèteries. Nouveaux horaires, à compter de janvier 2019 : **Ambert** (lundi ou samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) ; **Arlanc** (lundi, mardi, vendredi, samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 8 h 30 à 12 h) ; **Saint-Anthème** (lundi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30) ; **Saint-Germain-l'Herm** (mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30) ; **Marat-Verfolay** (mardi, vendredi, samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mercredi, de 9 h à 12 h) ; **Viverois** (mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30).

■ À SAVOIR

AMBERT LIVRADOIS FOREZ ■

Nouveaux horaires des déchetteries

Les nouveaux horaires des déchetteries sont à compter du mois de janvier 2019 : à Ambert, « Le Poyet », du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 04.73.82.37.17 ; à Arlanc, « Champs Puissant » (derrière le cimetière), les lundi, mardi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, mercredi de 8 h 30 à 12 heures, tél. 04.73.95.17.22 ; à Cunlhat, zone artisanale, les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 heures et de

13 h 30 à 17 h 30, mercredi de 8 h 30 à 12 heures, tél. 04.73.72.31.88 ; à Saint-Anthème, « Les Gourmets », les lundi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, tél. 04.73.95.86.99 ; à Saint-Germain-l'Herm, « Lair », les mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, tél. 04.73.72.09.14 ; à Marat-Vertolaye, « La Paterie », les mardi, vendredi et samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, mercredi de 9 heures à 12 heures, tél. 04.73.95.37.85 ; à Viverols, en face de la scierie,

les mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, tél. 04.73.95.34.58.

Renseignements au 04.73.82.76.91 ou par e-mail déchets@ambertlivradoisforez.fr. ■

CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT ■
Permanences

Les permanences auront lieu à la sous-préfecture d'Ambert (20, boulevard Sully), de 9 heures à 12 heures (sur rendez-vous l'après-midi), les jeudis 3 et 24 janvier ; 7 et 21 février ; 7, 14 et 28 mars. Renseignement au 04.73.82.00.07. ■

VALTOM

Un concours pour booster le tri sélectif

Du samedi 17 novembre au samedi 1^{er} décembre, c'est une idée originale de jeu qui va être lancée par le Valtom sur l'ensemble du département. De nombreux lots seront à gagner en faisant un geste simple : trier ses bouteilles en plastique.

► Pour ce jeu, chaque personne est invitée à inscrire ses coordonnées sur papier libre et à insérer ledit papier dans les bouteilles en plastiques qu'elle s'apprête à recycler. Un papier dans chaque bouteille et les chances de gagner se multiplient.

« Séparer les bouteilles qui participent au concours des autres »

Les bouteilles jetées ensuite dans les bacs jaunes, ou placées dans les sacs de tri, jaunes eux aussi, rejoindront ainsi le centre de tri. Là, les bouteilles avec papier et donc participant au concours, seront séparées des autres.



Pour gagner, c'est très simple, il suffit de noter ses coordonnées sur un papier, et de le glisser dans une bouteille à trier. (PHOTO : FLORIAN SALESSE)

« Le seul travail supplémentaire que ce concours engendre, c'est de séparer les bouteilles qui participent au concours des

autres », précise François Fournieux, responsable du Service Déchets d'Ambert Livradois-Forez. Enfin, un tirage au sort aura lieu en

présence d'un huissier de justice et désignera cinq gagnants pour le territoire d'Ambert Livradois-Forez. Et les lots à remporter

sont plutôt alléchants : vélo à assistance électrique, baptême en montgolfière ou encore places pour l'ASM, Vulcania ou

Royatonic seront offerts aux chanceux qui auront été désignés par le tirage.

« C'est une opération sympa et qui booste le tri, explique François Fournieux. Le but est que ce concours entraîne une habitude à trier le plastique. Et si les trieurs parlent de cette opération aux non-triéristes, cela peut faire bouler de neige. Sur le territoire, on pense qu'encore une bouteille en plastique sur deux n'est pas recyclée, soit environ un million de bouteilles par an. Pour les bouteilles en verre, c'est une sur quatre qui termine dans les ordures ménagères et part donc à l'incinérateur. »

Un million de bouteilles par an non-recyclés

Des chiffres qu'il est urgent d'améliorer. Et ce concours, mis en place pour la première fois sur le territoire d'Ambert Livradois-Forez pourrait bien y contribuer. Alors, dès samedi 17 novembre, tous à ses petits papiers et pour gagner : recycler !

LAURENCE TOURNIBEZE

EN BREF

► Collecte des déchets

Pour ne pas interrompre le service rendu pendant trois semaines (c'est-à-dire du mardi 18 décembre au mardi 8 janvier), une tournée de rattrapage de ces jours non collectés sera effectuée à cette période. Attention, une seule tournée de rattrapage et non deux sera organisée car c'est malheureusement techniquement impossible (exception pour le bourg d'Arlanc où les tonnages sont trop importants). Les bacs collectifs dans les villages seront eux aussi vidés. Lundi 24 décembre (matin), ordures ménagères à Arlanc ; mercredi 26 décembre (matin), ordures ménagères à Brousse ; jeudi 27 décembre (matin), ordures ménagères à Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Alyre, Saint-Bonnet-le-Bourg et Doranges ; vendredi 28 décembre (matin), ordures ménagères à Ambert (Valleyre et villages) ; mercredi 2 janvier (matin), ordures ménagères à Arlanc ; jeudi 3 janvier (matin), ordures ménagères au Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Marat, Saint-Germain-l'Herm et Fayet-Ronaye.

AMBERT LIVRADOIS-FOREZ ■ Tournées de collecte

Noël et le jour de l'An tombent cette année un mardi. Les agents de collecte ne travaillent pas ces jours-là. Pour ne pas interrompre le service rendu pendant trois semaines (c'est-à-dire du mardi 18 décembre au mardi 8 janvier), une tournée de rattrapage de ces jours non collectés sera effectuée à cette période. Attention, une seule tournée de rattrapage et non deux sera organisée car c'est malheureusement techniquement impossible (exception pour le bourg d'Arlanc où les tonnages sont trop importants).

Voici les dates de la tournée de rattrapage concernant les bourgs touchés par la collecte du mardi. Les bacs collectifs dans les villages seront bien sûr eux aussi vidés.

Ces tournées de rattrapage supplémentaires sont conditionnées à la viabilité hivernale et aux autres paramètres non maîtrisés (pannes des camions...). Lundi 24 décembre (matin), ordures ménagères à Arlanc ; mercredi 26 décembre (matin), ordures ménagères à Brousse ; jeudi 27 décembre (matin), ordures ménagères à Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Alyre, Saint-Bonnet-le-Bourg et Doranges ; vendredi 28 décembre (matin), ordures ménagères à Ambert (Valleyre et villages) ; mercredi 2 janvier (matin), ordures ménagères à Arlanc ; jeudi 3 janvier (matin), ordures ménagères au Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Marat, Saint-Germain-l'Herm et Fayet-Ronaye. ■